



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation
Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

<p>Institut de Formation des Métiers de la Rééducation Sud Alsace</p>	<p>Fiche d'information</p>	<p>Code : T5N3-1/FI/001 Version : V2 Date d'application : 27/10/22 Date de révision: 27/10/25 Service émetteur : IFMR Page 1 sur 47</p>
<p>Projet pédagogique 2023-2024</p>		



I.	PRESENTATION GENERALE.....	5
II.	LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION	5
1.	Service Sanitaire.....	6
2.	Pédagogie innovante	7
2.1	Capsules pédagogiques.....	7
2.2	Pédagogie active et simulation en santé	7
2.3	Les évaluations formatives et auto-évaluations	9
3.	Déploiement d'une démarche projet	10
3.1	Le Comité de Promotion de la vie Etudiante (CPVE).....	10
3.2	Primo – L'Engagement collectif au GHRMSA.....	11
3.3	Projet posture éducative/ éthique et décision de soins PARTAGEE ou comment questionner l'inter-professionnalité en formation initiale ?.....	11
3.4	Ateliers cuisine thérapeutique IFMR-SA/service CAPH68	14
4.	Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH).....	15
III.	LA CONCEPTION GENERALE DE LA FORMATION ET LES CHOIX PEDAGOGIQUES.....	15
1.	Démarche qualité, certification QUALIOPI : audit de renouvellement (date échéance du 9/06/24)	15
1.1	Recrutements via Parcoursup (plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France).....	16
1.2	Comité de Recueil et prise en compte des Appréciations des Bénéficiaires (CRAB).....	17
1.3	Le Comité d'Accompagnement des Apprenants à Besoins Spécifiques	18
1.4	Newsletter.....	20
2.	Approbation des IFE par la WFOT (<i>Spécificité Ergothérapie</i>).....	21
3.	Formation à la recherche scientifique	21
3.1	Accompagnement des étudiants dans leur mémoire d'initiation à la recherche scientifique	21
3.2	La recherche action autour de la thématique des violences faites aux femmes.....	22
3.3	Modification de la grille de notation mémoire (<i>Spécificité Psychomotricité</i>)	23
3.4	Accompagnement de l'équipe pédagogique aux méthodologies de recherches scientifiques	23
IV.	LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE NUMERIQUE	23
1.	plateforme FORMEIS d'Epsilon informatique	23
2.	Matériel subventionné.....	23
V.	ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS	24
1.	Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation	24

2.	La stratégie d'analyse des besoins de l'étudiant en lien avec les attentes de l'employeur et/ou du financeur concerné	24
3.	Mise en œuvre au sein de l'IFMR-SA du GHRMSA de l'arrêté du 3 février 2022 relatif aux vacances des étudiants en santé pour la réalisation des activités d'aide-soignant	24
VI.	LA PLANIFICATION DE L'ALTERNANCE	25
1.	La planification de l'alternance en Ergothérapie	25
2.	La planification de l'alternance en Psychomotricité	26
VII.	LA FORMATION CLINIQUE	27
1.	Lieux et places de stage négociés en lien avec les obligations réglementaires	28
1.1	La formation clinique en Ergothérapie	28
1.2	La formation clinique en Psychomotricité	28
2.	Modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d'accueil	29
2.1	Accompagnement pédagogique	29
2.2	Tutorat de stage	32
3.	Modalités d'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires sur les lieux de stages par les étudiants	33
VIII.	LES PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE ETUDIANTE	33
IX.	LES INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET	33
	ANNEXE I : LISTE NOMINATIVE DES MEMBRES DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE, TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE ET DE LEURS QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES	35
	ANNEXE II : LOGIGRAMME CPVE	37
	ANNEXE III : CERTIFICAT AFNOR GHRMSA	39
	ANNEXE IV : CHARTE ET LOGIGRAMME DU COMITE DE RECUEIL ET PRISE EN COMPTE DES APPRECIATIONS DES BENEFICIAIRES	40
	ANNEXE V : QUESTIONNAIRE D'EVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT	42
	ANNEXE VI : RETOUR SUR L'EVALUATION DE LA SATISFACTION DES BENEFICIAIRES – ETUDIANTS	44
	ANNEXE VII : PROCEDURE COMITE D'ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS A BESOINS SPECIFIQUES	47
	ANNEXE VIII : CHARTE RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU COMITE D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES CAABS (V4)	48
	ANNEXE IX : LISTE DES NOUVEAUX LIEUX DE STAGE ANNEE SCOLAIRE 2023-2024 – ERGOTHERAPIE	51
	ANNEXE X : LISTE DES NOUVEAUX LIEUX DE STAGE ANNEE SCOLAIRE 2023-2024 – PSYCHOMOTRICITE	53

I. PRESENTATION GENERALE

Le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace (GHRMSA) est l'établissement support de l'Institut de Formation des Métiers de la Santé (IFMS) regroupant :

- l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) ;
- l'Institut de Formation des Aide-Soignants (IFAS) ;
- l'Institut de Formation des Métiers de la Rééducation Sud Alsace (IFMR-SA)- formation en Psychomotricité et formation en Ergothérapie ;
- l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie d'Alsace (site Mulhouse).

L'IFMR-SA assure depuis septembre 2012, la formation initiale de vingt professionnels ergothérapeutes et de vingt-cinq professionnels psychomotriciens. Le financement des études est assuré par le conseil régional Grand Est.

A compter de l'année 2022, les étudiants sont tous recrutés par la plateforme Parcoursup, Plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France.

La formation en ergothérapie est régie par l'arrêté du 5 juillet 2010 modifié relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute¹.

La formation en psychomotricité est régie par l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au Diplôme d'Etat de psychomotricien².

L'encadrement des étudiants est assuré par une équipe pédagogique et administrative³.

L'épisode pandémique nous a amenés à repenser notre formation avec notamment l'utilisation des outils numériques et l'enseignement à distance. Nous nous sommes saisis de la plateforme de formation et d'évaluation ELFFE[®] (Efficient Learning For Formative Environment). Il a également renforcé la synergie entre les deux filières de rééducation.

Le projet pédagogique, commun aux deux filières, s'est enrichi de nouveaux projets et du développement de ceux déjà existants. Il laisse également la place aux spécificités de chaque formation.

Concernant la conception générale de la formation, l'IFMR-SA continue à poursuivre cette année les axes prioritaires qui suivent :

- mise en œuvre de la démarche qualité avec la certification QUALIOPi et l'ancrage pérenne dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles ;
- harmonisation des pratiques et de la formation entre les deux filières, ergothérapie et psychomotricité.

II. LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION

Les orientations de la formation sont en lien avec le déploiement du Projet régional de santé (PRS) 2018-2028 et du Schéma Régional de Santé 2018-2023⁴ et notamment avec l'axe stratégique N°3 : *Adapter la politique de ressource humaine en santé.*

Dès lors, les principes fondamentaux que nous en retenons sont :

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000022447668/>

² <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006105570>

³ ANNEXE I : liste nominative des membres de l'équipe pédagogique, technique et administrative et de leurs qualifications professionnelles

⁴ https://www.grand-est.ars.sante.fr/system/files/2018-06/05_20180618_PRS_2018-2028_GE_SRS_2018-2028.pdf

- la mise en œuvre de l'universitarisation des professions paramédicales (renforcer la qualité de la formation et favoriser la recherche paramédicale) ;
- la facilitation, par la formation, de la mise en œuvre des coopérations entre professionnels de santé pour des parcours de soins coordonnés.

Nous nous sommes engagés cette année sur plusieurs projets innovants co-construits et partagés par les deux filières de rééducation.

1. Service Sanitaire

Depuis 2019, l'IFMR-SA a intégré le service sanitaire au cursus de formation des étudiants psychomotriciens et ergothérapeutes de 3ème année. Ce projet consiste à mettre en œuvre des ateliers de prévention et de promotion de la santé conçus et réalisés par les étudiants.

Les années précédentes, des ateliers ont été réalisés sur les thématiques suivantes :

- prévention primaire et secondaire de l'obésité et de la sédentarité auprès d'enfants en situation de handicap ;
- promotion de la qualité de vie et du bien-être au travail auprès du personnel des Universités de Strasbourg, Haute Alsace et des structures associées, de professionnels du sanitaire ou médico-social intervenant à domicile et en crèche ;
- promotion de la santé auprès de jeunes parents et de retraités.

Cette année, l'IFMR-SA a renouvelé son partenariat avec :

- les bénéficiaires du programme PEP'C proposé par la Maison Médicale pour les Personnes Agées (MMPA) ;
- les professionnels de la branche d'aide à domicile de l'association Handicap Services Alister ;
- et les professionnels de la Crèche du GHRMSA.

Nous proposons également aux étudiants d'intervenir directement auprès de leurs pairs, étudiants en santé de l'IFMS.

Concernant les professionnels et les étudiants, cette démarche s'inscrit dans l'axe stratégique N°2 du Projet Régional de Santé (PRS) de l'ARS Grand Est 2018 2028⁵ « *Promouvoir les conditions de vie et de travail favorables à la santé et à la maîtrise des risques environnementaux* » et plus particulièrement dans l'objectif « *Améliorer la santé au travail* » qui présente deux axes stratégiques principaux « *Donner la priorité à la prévention primaire et développer la culture de prévention* » et « *Améliorer la qualité de vie au travail [...]* ».

Concernant les personnes âgées, cette démarche s'inscrit dans l'axe stratégique N°5 du PRS 2018 2028⁶ « *Améliorer l'accès aux soins et l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en situation de fragilité sociale dans une logique inclusive* » et plus particulièrement dans l'axe « *Préserver l'autonomie des personnes âgées* » concernant l'objectif « *Contribuer à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées* ».

Les étudiants en ergothérapie et en psychomotricité réalisent dans un premier temps une identification des habitudes de vies des publics ciblés.

Après cette première étape diagnostic, les étudiants élaborent un dossier en groupe afin d'analyser les situations rencontrées, de déterminer puis prioriser des objectifs en lien avec leurs compétences professionnelles. Enfin, ils déclinent une action à mettre en œuvre pour mener à bien ces objectifs.

Des supports de communication seront préparés par les étudiants afin de présenter les actions envisagées permettant de susciter l'intérêt, de rappeler le contexte et leurs objectifs d'interventions. Les actions seront ensuite mises en œuvre par les étudiants auprès du public cible afin d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être.

⁵ <https://www.grand-est.ars.sante.fr/media/50136/download>, p.16, consulté le 5/10/2021

⁶ <https://www.grand-est.ars.sante.fr/media/50136/download>, p.16, consulté le 5/10/2021

Suite à cela, une analyse réflexive est également demandée aux étudiants afin de les amener à se projeter en tant que futurs professionnels dans une pratique préventive en identifiant leurs compétences transversales mais également celles spécifiques à leurs formations. Cette analyse permet d'amener les étudiants à transposer leurs acquis de cette expérience aux situations futures auxquelles ils seront confrontés durant leur formation ou leur pratique professionnelle.

2. Pédagogie innovante

2.1 Capsules pédagogiques

Depuis 2021, l'évolution du mode de recrutement et des profils des nouveaux étudiants nous amènent à innover quant à leur accompagnement pédagogique.

Le niveau de connaissances de certaines notions en anatomie et en physiologie étant hétérogène lors de leur entrée en formation, nous avons mis à disposition des étudiants une séquence d'auto-formation. Cela permet de leur donner les moyens de débiter leur formation dans les meilleures conditions.

Douze capsules vidéos reprenant les bases de fonctionnement du corps humains ont donc été sélectionnées et mises en ligne sur la plateforme pédagogique. Elles facilitent leur ancrage dans les formations en ergothérapie et en psychomotricité et permettent la montée en complexité des enseignements.

Ces capsules de trois à cinq minutes peuvent d'être visionnées au rythme de chacun, et amènent progressivement les étudiants vers un niveau cible. Ce niveau tend vers celui d'un baccalauréat général option science de la vie et de la terre.

2.2 Pédagogie active et simulation en santé

Kalaian et Kasim (2015, 2017) dressent plusieurs méta-analyses en faveur de la promotion des méthodes d'apprentissage en groupes de petite dimension en éducation des sciences de la santé⁷.

L'apprentissage collaboratif, l'apprentissage coopératif, par les pairs, en équipe, par l'enquête, l'investigation scientifique sont autant d'exemple de pédagogie active en groupes réduits.

Les théories issues des courants cognitivistes et socioconstructivistes de Vygotsky (1978)⁸ soutiennent la pensée que les processus d'apprentissage visent à générer une connaissance qui se construit en interagissant avec les contenus et les connaissances antérieures, les expériences personnelles, les croyances et perceptions.

Kalaian et Kasim (2014) rappellent que les pédagogies centrées sur l'étudiant supposent un changement de rôle de l'enseignant passant traditionnellement de transmetteur d'information et de connaissance à une espèce de vecteur, de consultant, facilitateur des processus d'apprentissage⁹.

Varma-Nelson et al. (2004) nous encouragent à créer des outils et des conditions pédagogiques offrant des opportunités permettant aux étudiants de développer le travail d'équipe, les capacités de communication préfigurant l'environnement professionnel futur mais aussi la présentation claire des explications des concepts et termes médicaux, de santé aux personnes non-scientifiques (patients, familles, autres professionnels).¹⁰

A l'IFMR-SA, sur l'année écoulée, la pédagogie active continue d'être mise en lumière au travers de 2 exemples:

La Méthode d'Intégration Guidée par le Groupe (MIGG) : inverser la classe, un procédé innovant !

« La MIGG est une technique pédagogique expositive, active et interactive, adaptée à l'apport de connaissances nouvelles »¹¹. C'est un procédé de pédagogie active qui s'inscrit dans les recommandations pédagogiques actuelles.

⁷ Kalaian S., Kazim R. (2017). Effectiveness of various innovative learning methods in health science classrooms: a meta-analysis. *Adv in Health Sci Educ*. Doi: 10.1007/s10459-017-9753-6. 5 14.

Kalaian S., Kazim R. (2015). *Small-group versus competitive learning in computer science classrooms: A meta-analytic review*. In R. Queirós (Ed.), *Innovative teaching strategies and learning paradigms in computer programming* (pp.46-64). Hershey, PA: IGI Global. Doi: 10.4018/978-1-4666-7304-5.ch003.

⁸ Vygotsky L.S. (1978). *Mind in society: the development of the higher psychological processes*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

⁹ Kalaian S., Kazim R. (2014). *A meta-analytic review of studies of the effectiveness of small-group learning methods on statistics achievement*. *Journal of Statistics Education*. Retrieved from www.amstat.org/publications/jse/v22n1/kalaian.pdf

¹⁰ Varma-Nelson P. et al. (2004). *Partnership for transforming the learning environment*. In *Proceedings of the 29th Anniversary Symposia of the American Association for the Advancement of Science*.

¹¹ Anne DEMEESTER, Article disponible sur <http://www.pedagogie-medecale.org>

Cette modalité pédagogique est utilisable en grand groupe : elle facilite l'apport de nouveaux contenus théoriques et représente une alternative à l'exposé magistral. En effet, dans son déroulement, on retrouve plusieurs phases clairement définies : une présentation magistrale et avec un support du cours, que suit un travail de synthèse individuel puis un temps d'échanges en sous-groupes (8 à 10 personnes maximum) et enfin, une présentation orale de la synthèse finale de chaque sous-groupe¹².

Cette méthode est ainsi centrée sur l'apprentissage et sur la recherche d'une position active de la part des étudiants, dans laquelle l'objectif principal est de permettre des apprentissages profonds basés sur l'écoute active et la mémorisation.

Cette stratégie pédagogique s'avère particulièrement puissante pour dynamiser les enseignements théoriques autour des sciences médicales, notamment, à l'instar du format développé avec les étudiants en 1^{ère} année d'ergothérapie sur les enseignements de l'UE 2.4 du Semestre 2 relatifs aux dysfonctionnements des systèmes nerveux et sensoriels en pédiatrie.

La Simulation en santé : une pratique de pédagogie active plébiscitée !

Au plan international, la simulation fait son apparition dans les pratiques en formation des ergothérapeutes et psychomotriciens. Très prochainement, les premiers retours d'expériences d'usage de la simulation en formation en ergothérapie en France seront exposés à la communauté professionnelle.

*«La simulation en santé correspond à l'utilisation d'un matériel (comme un mannequin ou un simulateur procédural), de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé pour reproduire des situations ou des environnements de soins, dans le but d'enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et de répéter des processus, des concepts médicaux ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels» (HAS, 2012, p2).*¹³

Ainsi nous avons une représentation de ce que la gamme des pratiques pédagogiques collectionnées sous une seule appellation de «simulation en santé» est profusément vaste, et synthétise un ensemble d'applications diversifiées. De ce fait, il n'est pas surprenant de retrouver un nombre important de types de simulation entrant dans la définition de simulation en santé. La pratique de jeux de rôles tient une part importante dans la simulation en santé au sens où elle permet la mise en situation simulée des étudiants soignants dans des dimensions d'accompagnement relationnel notamment.

La notion d'authenticité en simulation (Jaffrelot et al., 2016)¹⁴ nous a paru fondamentale pour asseoir le postulat de l'importance de la situation d'apprentissage contextualisée. Ainsi, depuis décembre 2018, après une session de formation à la simulation, l'équipe pédagogique de l'IFMR-SA s'est investie dans le montage de sessions de simulation sur la thématique de la collaboration interprofessionnelle et du développement des compétences relationnelles.

Les sessions, organisées à destination des promotions de 2^{ème} et 3^{ème} années en complément des enseignements théoriques, offrent l'opportunité aux étudiants de s'entraîner, par jeux de rôles, en étant immergés dans des environnements professionnels rares.

En 2023, l'équipe pédagogique de l'IFMR-SA a introduit des sessions de simulation à destination des étudiants des deux filières. La session s'articule autour d'un scénario de conduite d'entretien initial, mené par un binôme d'étudiants de chaque filière, auprès d'une personne âgée et de son aidant. Ce scénario, impliquant deux acteurs et des formateurs de chaque filière, permet aux étudiants d'exercer leurs capacités relationnelles et de construire leur posture professionnelle.

Avec l'appui de la séquence vidéo rediffusée en temps réel, l'analyse de la situation centrée sur le patient permet aux étudiants d'exercer leur raisonnement clinique et d'affiner leurs observations.

Accompagnés lors de débriefings favorisant un retour sur l'expérience vécue, les étudiants coopèrent afin de mettre en lumière les comportements observés, développer leur réflexivité, poser des questions plus larges, tirer des enseignements en lien avec les objectifs pédagogiques dessinés par l'équipe de formateurs.

¹² Anne DEMEESTER et Rémi GAGNAYRE, Article disponible sur <http://www.pedagogie-medicale.org>

¹³ HAS *Guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé* Décembre 2012 d'après America's Authentic Government Information. H.R. 855 To amend the Public Health Service Act to authorize medical simulation enhancement programs, and for other purposes. 111th Congress 1st session. GPO; 2009. <http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/BILLS-111hr855ih/pdf/BILLS-111hr855ih.pdf>, traduction proposée dans le rapport HAS.

¹⁴ Jaffrelot M. et al. (2016). *Préparer et animer une séance de simulation*. Dans T. Pelaccia (dir.), Comment [mieux] enseigner la médecine et les sciences de la santé ? (p. 249-270). Bruxelles, Belgique : De Boeck.

Un groupe de travail en collaboration avec les équipes pédagogiques homologues des IFE de France (organisé et soutenu par le SIFE (Syndicat des Instituts de Formation en Ergothérapie Français) permet un échange de pratiques orienté autour de la rédaction de conducteurs pédagogiques et de scénarii de simulation afin d'alimenter les sessions de formation organisées par chaque organisme.

Plusieurs thématiques émergent de la réflexion des membres de ces groupes. Elles sont construites à partir des modèles conceptuels sur la réflexion éthique : posée dans les contextes de respect et d'accompagnement des projets de vie, de l'observance des traitements et des situations de refus de soins.

Par ailleurs, le matériel de simulation se trouvant mutualisé sur l'ensemble des filières de l'IFMS, l'élaboration d'un programme de sessions de formations inter filières s'appuyant sur les thématiques liées aux enjeux de la pluridisciplinarité sera à encourager.

Enfin, avec la multiplication prochaine des sessions de formation par la simulation en santé, un questionnement sur les postures adoptées par les formateurs dans les rôles de patients simulés et standardisés est soulevé. Pour 2024, le scénario vise à être reconduit, en collaboration avec deux acteurs/comédiens venant compléter l'équipe pédagogique.

2.3 Les évaluations formatives et auto-évaluations

L'IFMR-SA s'engage pour soutenir et faciliter l'apprentissage des étudiants, notamment via l'utilisation d'outils pédagogiques innovants. Le déploiement de la plateforme de formation et d'évaluation ELFFE[®] (Efficient Learning For Formative Environment) en 2020, avait fortement contribué au maintien de la continuité pédagogique pendant la situation de la crise sanitaire. Depuis, de multiples ressources pédagogiques et d'e-examen ont été créés pour l'apprentissage des étudiants. A ce propos, ces derniers sont régulièrement en demande auprès des formateurs de disposer des annales d'années antérieures afin de se préparer aux évaluations. Toutefois, l'utilisation d'annales ne permet pas l'ancrage des connaissances et des savoirs théoriques à long terme, nécessaire à l'acquisition de compétences professionnelles. En parallèle, les changements de modalités de recrutement via Parcoursup ont entraîné l'IFMR-SA à accompagner des étudiants aux profils très variés.

Par conséquent, un ajustement des dispositifs pédagogiques a été nécessaire, afin de répondre aux besoins des étudiants, tout en favorisant des apprentissages en profondeur. En effet, pour favoriser ces apprentissages, l'implication active des étudiants dans la mise en lien de leurs connaissances théoriques et leurs applications au regard de situations réelles liées, au terrain professionnel, est nécessaire.¹⁵ De plus, l'apprentissage reposerait sur 4 piliers : l'attention (sélectionner ses tâches/objectifs d'apprentissage), l'engagement actif (agir au moyen de multiples exercices cognitifs) qui permet le retour d'information (l'identification de ses erreurs et le réajustement des connaissances), et enfin, la consolidation (l'importance du sommeil et de la répartition des apprentissages dans le temps).¹⁶

En ce sens, **des enseignements auprès des premières années, centrés sur la perception de leur propres stratégies d'apprentissages et l'exploration de stratégies nouvelles** ont été développés. Des **évaluations formatives** ont également été pensées. Ces dernières généralement réalisées pour ou pendant un enseignement, sont des occasions pour les étudiants de se tester et de démontrer leurs connaissances dans un contexte formatif et non sommatif. Ces évaluations font l'objet d'une régulation par l'enseignant d'un cours à l'autre.

Afin de renforcer les enseignements déjà existants, et de proposer une alternative aux annales, l'équipe pédagogique a donc fait le choix d'élaborer **des auto-évaluations avec une rétroaction écrite** sur la plateforme Elffe, à effectuer en autonomie par les étudiants.

Les objectifs de l'auto-évaluation sont :

- 1) Faciliter la discrimination des types de questions (QCM, QROL, etc.) et de leurs attendus ;
- 2) Consolider les apprentissages théoriques ;
- 3) S'entraîner à l'utilisation de la plateforme numérique ;
- 4) Déterminer son niveau de connaissances et de s'entraîner à leur restitution ;

¹⁵ Pelaccia, T. (2016). *Comment [mieux] former et évaluer les étudiants en médecine et en sciences de la santé ?*. Deboeck supérieur.

¹⁶ Dehaene, S. (2018). *Apprendre ! Les talents du cerveau, le défi des machines*. Odile Jacob.

- 5) Initier la mise en lien entre des connaissances théoriques et des éléments d'un cas clinique ;
- 6) Eviter les apprentissages de surface (dont le but est de restituer les connaissances aux examens en étant dans une stratégie de validation).

Un groupe de travail constitué de formateurs de l'IFMR-SA, avec la sollicitation de vacataires, a réfléchi à l'élaboration d'une étude de cas et de questions ciblant à la fois le contrôle de connaissances et le raisonnement clinique.

La plateforme Elffe dispose d'un paramétrage permettant à l'étudiant de rejouer l'évaluation formative à plusieurs reprises, offrant alors aux étudiants la possibilité d'évaluer leur progression.

De plus, les étudiants bénéficient, pour chaque question, de commentaires de correction immédiats proposant deux niveaux d'indices. Le premier niveau précise le type de réponse attendue ainsi que l'ensemble de cours concerné par la question (voir Figure 1 : *Exemple de commentaire de correction de 1^{er} niveau*). Ainsi, les étudiants sont aiguillés sur la forme de réponse à apporter et peuvent se référer au(x) cours concerné(s). Le deuxième niveau, quant à lui, présente la réponse complète attendue.

Une première auto-évaluation peut être proposée au cours du premier semestre. Elle est alors axée sur des questions purement théoriques, sollicitant uniquement l'acquisition de connaissances.

Dans un deuxième temps, l'auto-évaluation peut être proposée avec des questions théoriques et des questions initiant la mise en lien entre théorie et éléments cliniques, sollicitant le raisonnement clinique de l'étudiant et sa capacité à transposer une connaissance à une situation complexe (en rapport à une étude de cas).

3. Déploiement d'une démarche projet

3.1 Le Comité de Promotion de la vie Etudiante (CPVE)

Au sein de l'IFMR-SA, il est primordial de soutenir la motivation et l'engagement des étudiants. A travers cela sont véhiculées des valeurs humanistes qui soutiennent de nombreuses propositions de projet concourant à la vie étudiante. Ces propositions renvoient au projet qui « *peut se définir comme un concept doué de propriétés logiques à expliciter dans leurs connexions avec l'action à conduire.* »¹⁷

C'est dans cette démarche d'initiation de la culture du projet et au travers d'un désir d'horizontalité dans les rapports étudiants-institut de formation, que le Comité de Promotion de la Vie Étudiante (CPVE) a été mis en place. En accompagnant des étudiants concernant la méthodologie de projet, les objectifs du CPVE sont :

- d'aborder les modalités, le cadre ainsi que les outils d'échanges, de réflexion et de discussion en amont des actions qui seront menées ;
- de questionner les valeurs partagées dans les échanges par les différents acteurs dans une démarche de transparence et d'équité ;
- de tendre vers une démarche de co-construction avec une horizontalité des rapports et des échanges, tout en favorisant la professionnalisation des postures et les responsabilités qui en découlent ;
- de poser un cadre durable au travers de l'instauration d'une culture de la démarche projet permettant une réflexion éthique quant au choix et à la mise place de ces derniers.

Le comité se réunit de manière mensuelle et est composé :

- du coordinateur IFMR-SA ;
- de deux formateurs pilotes CPVE ;
- de deux étudiants pilotes CPVE désignés par leurs pairs suite à un dépôt de candidature, un de la filière ergothérapie et un de la filière psychomotricité ;
- des présidents des deux associations étudiantes ainsi qu'un membre responsable des développements projets des dites associations ;

¹⁷ Boutinet, J-P. 1990. Anthropologie du projet. Paris. Presses Universitaires de France, p. 441

- d'acteurs ponctuels, parties prenantes, en fonction de la nature du projet.

Le comité détermine la gestion de projet à mettre en place afin de permettre leur aboutissement tout en assurant un suivi du projet (*phase de pilotage*). Il réalise ensuite un bilan des projets et adopte une réflexion concernant leur possible capitalisation (*phase de progression*).

Les pilotes CPVE se réunissent de manière hebdomadaire, ils recueillent les idées via une fiche projet et déterminent si ces derniers sont réalisables et répondent aux critères d'inclusion pour être traités par la CPVE. Ils précisent et calibrent la demande avant de présenter les idées de projets au comité (*phase de préparation*). Ils rendent régulièrement état de l'avancement des projets (*phase de pilotage*) et présentent les bilans de fin (*phase de progression*)¹⁸.

Durant l'année scolaire 2022/2023 différents projets ont été portés par le CPVE :

- participation à la journée « A la découverte du monde des DYS¹⁹ ». A l'appel de la Peep (Parents d'Elèves de l'Enseignement Public) Sundgau, le samedi 1^{er} avril 2023, les étudiants de la filière ergothérapie ont participé à la 3^e journée des dys à la Halle au blé d'Altkirch. Au cœur de la manifestation, entre conférences et ateliers, ils ont animé un stand, prodiguant des conseils et des préconisations visant à sensibiliser le public à la diversité et à la complexité des troubles dits « Dys », à la multiplicité des répercussions sur les apprentissages mais également à leur impact dans le répertoire occupationnel de l'enfant. Faisant force de démonstrations et d'illustrations concrètes, les étudiants ont su proposer au public des mises en situations pour vivre de « l'intérieur » ces situations de handicap invisible et conseiller des stratégies d'accompagnement adaptées en présentant des aides techniques et des outils pédagogiques en compensation.
- tutorat par ses pairs en faveur de l'accompagnement des étudiants en 1^{ère} année ;
- ventes au profit des associations étudiantes.

3.2 Primo – L'Engagement collectif au GHRMSA

Pour la deuxième année consécutive, l'IFMR-SA a proposé un projet retenu dans le cadre de la campagne PRIMO du GHRMSA.

La campagne «Primo – L'Engagement collectif au GHRMSA» s'inscrit dans le cadre du Projet d'Etablissement du GHRMSA et dans la continuité du Ségur de la santé. Chaque année, un appel à candidature est lancé pour la réalisation de projets valorisant la transversalité et la pluridisciplinarité au sein des services.

En 2022, une équipe de formateurs, d'étudiants et de professionnels du pôle motricité ont proposé des actions de formation personnalisées sur la thématique de l'accompagnement à la mobilité et du positionnement des patients. Ces actions se sont déroulées dans les services de soins pour être au plus proches des situations vécues par le personnel et ainsi permettre de trouver des alternatives aux difficultés rencontrées.

Cela a notamment permis d'accompagner les étudiants dans l'application d'une démarche projet et dans la conception d'une action de formation tout en perfectionnant leur technicité dans les gestes d'accompagnement à la mobilité.

En 2023, le projet porté par l'IFMR-SA s'est articulé sur le raisonnement clinique. Accompagné d'ergothérapeutes du plateau technique de rééducation, pôle motricité, des séquences pédagogiques ont été conçues pour aider les étudiants à mieux appréhender le raisonnement clinique. Les étudiants sont ainsi amenés à manipuler des extraits de dossier patients, à visualiser des enregistrements vidéo d'entretien initiaux et d'évaluation. Cela leur permet d'affiner leurs analyses et de les tutorer dans l'acquisition de cette compétence en amont de leurs premiers stages.

3.3 Projet posture éducative/ éthique et décision de soins PARTAGEE ou comment questionner l'inter-professionnalité en formation initiale ?

3.3.1 Contexte

Le projet a fait l'objet d'une phase d'ingénierie pédagogique débutée en 2017 par un groupe de pilotage réunissant les équipes pédagogiques de l'UTE²⁰ des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS), de la faculté de médecine de

¹⁸ ANNEXE II : Logigramme CPVE

¹⁹ <https://www.lalsace.fr/societe/2023/03/30/une-journee-pour-s-immerner-et-mieux-comprendre-le-monde-des-dys>

²⁰ Unité Transversale pour l'Education du Patient

Strasbourg, de l'IFMK et l'IFSI des HUS ainsi que de l'IFMR-SA. Fondé sur les fondements de l'approche par compétence, il suit les recommandations actuelles quant à la création de dispositifs de formation interprofessionnelle dès le stade de la formation initiale. Les principaux défis rencontrés sont ceux liés à l'alignement pédagogique des cursus et des curriculums propres à chaque filière.

Lors de la phase de conception, les différents comités de pilotage ont tenu à amener les soignants libéraux à s'investir dans la réflexion pédagogique, inciter les étudiants à participer à l'élaboration des référentiels²¹ de compétences. Une attention particulière a été portée à l'élaboration rigoureuse de grilles des situations professionnelles recensant savoirs, savoir-faire, savoirs être et capacités à développer, afin de construire un référentiel de compétences transversal²².

Ces deux programmes développent une capacité à réunir une centaine d'étudiants en santé. Ils associent des étudiants en formation initiale en soins infirmier (3^{ème} année), en médecine (4^{ème} et 5^{ème} année), en masso-kinésithérapie (4^{ème} année), en ergothérapie (3^{ème} année) et en psychomotricité (3^{ème} année). Les étudiants participent à ce projet sur la base du volontariat et seront autorisés à s'absenter de leur lieu de stage. Il est prévu à l'issue de cette session de formation, un retour d'expérience intra filière auprès de chaque promotion.

La finalité de ce projet est de créer des unités d'enseignement pluri professionnelle susceptible de favoriser et assurer la promotion de l'adoption d'une posture éducative partagée dans la pratique des soins chez les étudiants en sciences de la santé autour des pathologies chroniques.

C'est aussi avec la présence de plusieurs patients experts intégrés au cœur du projet, dans une pleine posture de formateurs, tout au long de la construction du projet ainsi que dans sa réalisation, apprendre à accompagner le patient en lui donnant une place centrale dans la gestion de sa maladie en associant plusieurs filières de la santé au sein de dispositifs de formation communs²³.

3.3.2 Objectifs

Les objectifs sont pluriels :

- se rencontrer et de se questionner sur les métiers des uns et des autres ;
- s'exercer à collaborer et agir autour d'une situation clinique ;
- savoir se positionner en regard des compétences de l'autre ;
- apporter la vision, les savoir-être et savoir-faire de son corps professionnel ;
- comprendre et faire le lien avec les concepts théoriques apportés lors de la session de formation.

3.3.3 Modalités pratiques

Les programmes se déclinent autour de 4 séminaires organisés avec un volume de 12h pour l'ensemble de chaque module. Ces séminaires sont composés de temps de rencontres et de travaux interprofessionnels avec

- des exercices en mise en situation par la simulation ;
- des reprises et exposés des travaux de chaque groupe ;
- la reprise des concepts-clés et l'apport de connaissances par les formateurs des différentes filières ;
- l'accompagnement des travaux et supervision par plusieurs professionnels de santé, enseignants ou formateurs en santé de discipline multiples (MPU-PH, Internes en médecine, Psychologues, IDE, Travailleurs sociaux) ;
- l'accompagnement des travaux et supervision par plusieurs patients experts représentatifs de pathologies chroniques prototypiques (Polyarthrite Rhumatoïde, Sclérose En Plaque, Diabète des différents types, Maladies rares).

Les formats, construits depuis le début de la crise sanitaire, permettent également sur la base d'une ingénierie de formation réfléchié selon un mode hybride, d'allier des séquences en EAD (Enseignement A Distance) par visioconférence et en présentiel.

Ils s'appuient sur des stratégies pédagogiques actives emblématiques de l'APC (Approche Par Compétences), à l'instar des speed-dating professionnels, des séquences de travaux de groupes organisées dans la dimension filière.

²¹ Parent, F., & Jouquan, J. (2015). Comment élaborer ou analyser un référentiel de compétences en santé ? Une clarification conceptuelle et méthodologique critique de l'approche par compétences. Bruxelles : De Boeck Supérieur.

²² Parent, F., & Jouquan, J. (2016). Inscrire la formation dans le cadre d'une approche par compétences. In : Pelaccia, T. Comment [mieux] former et évaluer les étudiants en médecine et en sciences de la santé ? (pp. 107-124). Bruxelles : De Boeck Supérieur.

²³ Vanier, M.-C., Flora, L., & Lebel, P. (2016). Un professionnel de santé qui exerce en collaboration : la pratique collaborative en partenariat avec le patient. In : Pelaccia, T. Comment [mieux] former et évaluer les étudiants en médecine et en sciences de la santé ? (pp. 63-85). Bruxelles : De Boeck Supérieur.

L'apprentissage du débat contradictoire permet la découverte, l'apprentissage et la consolidation de l'intérêt des pratiques concertées.

L'organisation des séminaires autour de la résolution collective des enjeux liés à l'accompagnement des patients est construite sur la base de nombreuses vignettes cliniques élaborées à partir de la réflexion conjointe de l'équipe de formateurs-filières et formateurs-patients. L'expertise professionnelle des thérapeutes, l'apport des savoirs expérientiels et de la perspective patient sont autant d'apports intégrés à même degré d'importance au montage du programme.

Cela se construit dans une perspective d'équipe pluriprofessionnelle reposant sur la coopération interfilière ainsi que des ateliers de construction d'outils communs (grilles d'entretien, cartes mentales et conceptuelles).

A titre d'illustrations, les séminaires du MODULE « ETHIQUE ET DECISION DE SOIN PARTAGEE DANS LES CONTEXTES COMPLEXES, EN SOINS PALLIATIFS » se déroulent selon le programme suivant :

- 1^{ère} séance : introduction / présentation du projet et des étudiants et enseignants / communication et développement d'un climat de confiance ;
- 2^{ème} séance : thématique « Réunion pluridisciplinaire » ;
- 3^{ème} séance : thématique « Analyse de situation et réunions monoprofessionnelles et interprofessionnelles » ;
- 4^{ème} séance : thématique « Débat contradictoire » ; Séance synthèse : Mise en situation, reprise des concepts clés, conclusions et Take Home Messages.

Les séminaires du MODULE « POSTURE EDUCATIVE : ACCOMPAGNEMENT DU PATIENT ATTEINT DE PATHOLOGIE CHRONIQUE EN INTERPROFESSIONNALITE » se déroulent selon le programme suivant :

- 1^{ère} séance : introduction / présentation du projet et des étudiants et enseignants / communication et développement d'un climat de confiance ; thématique « Raisonnement clinique et inter professionnalité » ;
- 2^{ème} séance : thématique « Conduite d'entretien et communication » ;
- 3^{ème} séance : « Accompagnement et apprentissage » ;
- 4^{ème} séance : « Motivation au changement » ; Séance synthèse : Mise en situation, reprise des concepts clés, conclusions et Take Home Messages.

Un appui méthodologique sous la forme d'une fiche d'activité complétée par chaque filière sert de canevas pour les échanges en inter-filières.

Une évaluation du dispositif est réalisée à l'issue du dernier jour²⁴ auprès des étudiants pour en mesurer les bénéfices et les ajustements à opérer.

Enfin, l'opportunité de valoriser ce programme pédagogique innovant s'est présentée récemment en juin 2023 au travers d'une présentation en communication libre²⁵ lors du 4^{ème} colloque interuniversitaire sur l'engagement des patients dans les formations en santé qui s'est déroulé à l'UFR SMBH de Bobigny (Université Sorbonne Paris Nord).

3.3.4 Projet service EDUCATION ville de Mulhouse

La loi du 11 février 2005 « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »²⁶ a fixé pour objectif l'inclusion des élèves à besoins particuliers au sein des écoles. L'inclusion croissante des enfants atteints de handicaps dans les milieux ordinaires peut entraîner des difficultés dans leur prise

²⁴ Brunstein, V., Pelaccia, T., Pottecher, T., & Tribby, E. (2016). Concevoir et évaluer une formation. In : Pelaccia, T. Comment [mieux] former et évaluer les étudiants en médecine et en sciences de la santé ? (pp. 89-106). Bruxelles : De Boeck Supérieur.

²⁵ <https://colloque-pe-4.sciencesconf.org/>

²⁶ Article 19 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (1) https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006682244/2005-02-12

en charge par manque de moyens (accompagnants d'enfants en nombre limité et parfois mutualisés entre les enfants d'un même établissement) mais également par manque d'informations et de connaissances. Lors de temps d'échanges aux seins des écoles, les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) rencontrées font également le constat que faute d'AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) en nombre suffisant et en cas d'absence de ces derniers, elles se retrouvent en situation d'encadrer des enfants en situations de handicap sans être informées ou suffisamment préparées. En effet ces enfants ont des besoins spécifiques qui nécessitent d'être connus et pris en compte. Sans formation initiale les agents sont donc en difficulté face à la multiplicité des besoins liés aux handicaps moteurs, sensoriels (déficience visuelle, auditive, trouble du langage, etc.), troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dyspraxie, etc.) et du comportement (autisme, trouble du déficit de l'attention avec/sans hyperactivité, etc.).

Lors de réunions avec les directeurs d'écoles maternelles et élémentaires, des demandes ont été exprimées quant à la possibilité de mise à disposition de moyens supplémentaires de la Ville pour sensibiliser et/ou former les différents intervenants pédagogiques dans le cadre des inclusions scolaires.

A ce titre, il est proposé de mettre en œuvre un partenariat entre la Ville de Mulhouse et l'IFMR-SA afin de répondre à cette double attente d'accompagnement des agents et des étudiants.

Un projet de partenariat entre l'IFMR-SA et les écoles primaires de la ville de Mulhouse souhaitant s'inscrire dans cette démarche a vu le jour en septembre 2023. Ce partenariat s'organise dans le cadre du cursus de formation des étudiants ergothérapeutes de 2^{ème}/3^{ème} années.

Ce partenariat s'articule autour de deux axes principaux :

- 1) permettre l'accès à une observation en classe ordinaire aux étudiants de 2^{ème} année de l'IFMR-SA pour développer la compétence 9 « organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs » du cursus de formation des étudiants (UE 1.2 S3 Environnement institutionnel et partenarial de l'Ergothérapeute) ;
- 2) offrir une sensibilisation à la problématique du handicap et de l'inclusion scolaire aux équipes éducatives et plus particulièrement aux ATSEM par les élèves de 3^{ème} année de l'IFMR-SA ;
 - pour répondre au besoin des ATSEM d'avoir accès à une sensibilisation sur cette thématique ;
 - pour développer la compétence 10 « former et informer » (UE 1.6 S5 Pédagogie) du cursus de formation des étudiants de l'IFMR-SA.

Un comité de suivi composé de formateurs de l'IFMR-SA et de représentants de la Direction éducation de la Ville se réunit aux termes du stage d'observation au sein des écoles des étudiants de 2^{ème} année et de chaque demi-journée de sensibilisation menée par les étudiants de 3^{ème} année afin d'assurer le suivi et l'évaluation de ces actions.

3.4 Ateliers cuisine thérapeutique IFMR-SA/service CAPH68

Ce projet formalise le partenariat entre les équipes mobiles du CAPH 68, pôle motricité du GHRMSA et l'IFMR-SA dans le cadre de la réalisation de groupes de partage d'expérience autour de la cuisine. Ces groupes reposent sur la participation de patients et de thérapeutes des équipes mobiles du CAPH 68 (Centre d'Accompagnement des Personnes en situation de Handicap), pôle motricité GHRMSA et d'étudiants en ergothérapie de l'IFMR-SA. Ils se dérouleront au sein de la cuisine thérapeutique de l'IFMR-SA.

Concernant les patients, l'objectif de ce projet est de leur donner la possibilité d'investir de nouveaux objets d'intérêt, de nouvelles activités (telles que la cuisine). Ceci concerne une projection de la découverte de l'activité cuisine jusqu'à la mise en pratique à long terme. Des patients aimant ou qui aimeraient cuisiner pourront discuter de leur expérience de la cuisine dans le contexte de leur problème de santé et échanger leurs idées et savoir-faire. Il pourra s'agir de personnes qui ont trouvé des adaptations et qui ont envie de les partager, ainsi que de personnes qui ont plus de difficultés à se projeter et à initier des activités cuisine.

Concernant les étudiants en 2^{ème} année de la filière en Ergothérapie, l'objectif de cette convention est de permettre l'observation participante d'une activité thérapeutique, développant des illustrations des différentes méthodes d'analyse d'activité.

Ces sessions s'inscriront dans le cadre du développement de la compétence 3 « Mettre en œuvre et conduire des activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale en ergothérapie » et permettront particulièrement de compléter les enseignements de l'UE 3.4 Modèles d'analyse de l'activité.

Les étudiants seront amenés à s'inscrire en binôme, sur la base du volontariat à une des sessions au courant de l'année. Ils assisteront à l'intégralité de la séance et participeront de la mise en place à la conclusion avec les patients. Un temps de débriefing à l'issue de la séance avec les intervenantes permettra de mettre en lumière les points clés de l'activité (structuration, mise en œuvre, analyse des résultats), son potentiel thérapeutique, les éléments notables du moment observé.

4. Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH)

Depuis 2021, le GHRMSA participe à la SEEPH. L'évènement a pour objectif de sensibiliser les professionnels et de leur permettre de mieux comprendre les différentes situations de handicap.

Les étudiants issus des filières d'ergothérapie et de psychomotricité sont sollicités dans le cadre de cette semaine. Ce projet consiste à promouvoir les différentes actions mises en place, spécifiques aux divers champs d'interventions de ces deux métiers dans le cadre d'une situation de handicap.

Il s'agit, pour les étudiants, de mettre en avant les compétences acquises au fur et à mesure de leur cursus. Ils illustrent la place de leur futur métier en regard de certains handicap ou une situation de handicap.

Ainsi, les étudiants travaillent en pluridisciplinarité en amont de cette semaine, cela autour de temps d'échanges et de travaux dirigés. Ils mettent en place des ateliers pratiques et proposent des axes thérapeutiques et des interventions adaptés pour les populations concernées.

Les étudiants des deux filières interviendront le mardi 21/11/23 et le jeudi 23/11/23 auprès du personnel du GHRMSA et animeront cinq ateliers.

III. LA CONCEPTION GENERALE DE LA FORMATION ET LES CHOIX PEDAGOGIQUES

Les professions d'ergothérapeute et de psychomotricien sont fondées sur des valeurs²⁷ humanistes telles que l'approche centrée sur le patient (inclusion des attentes, des points de vue et des besoins des patients tout au long de la démarche clinique), l'autonomie professionnelle (liberté de penser, de décider et d'agir du professionnel dans le cadre de sa pratique), la collaboration et les partenariats (coopération avec les patients, collègues, partenaires et tout autre acteur concerné), empathie, etc. De plus, le psychomotricien « favorise l'intégration des fonctions motrices, émotionnelles, cognitives et symboliques de la personne [...] A partir de son engagement corporel et du dialogue tonico-émotionnel avec son patient, il s'emploie, par des compétences techniques et relationnelles, à construire avec lui des expériences corporelles qui lui permettent d'instaurer ou de restaurer le lien entre le somatique et le psychique. »²⁸. En s'appuyant sur ces valeurs, les équipes pédagogiques accompagnent les étudiants dans le développement de compétences techniques, relationnelles, collaboratives, réflexives et adaptatives.

1. Démarche qualité, certification QUALIOPi : audit de renouvellement (date échéance du 09/06/24)

La mise en œuvre de la certification qualité (QUALIOPi) répond à une obligation réglementaire²⁹. En effet, tout organisme qui réalise des actions concourant au développement des compétences doit déposer auprès de l'autorité administrative une déclaration d'activité. Qualiopi est la seule certification qui permettra, à compter du 1er Janvier 2021 aux organismes qui dispensent des actions de formations, d'obtenir leurs fonds de financements publics.

Au-delà de l'enjeu réglementaire, la certification était aussi une opportunité d'harmoniser des pratiques et de formaliser des processus partagés au sein du GHRMSA.

²⁷ Désormeaux-Moreau M. & Drolet M.-J. (2019). *Valeurs liées à la profession d'ergothérapeute : les répertoire pour les définir*. Canadian Journal of Occupational Therapy, Vol. 86 (1) 8-18.

²⁸ J.P Yernaux, (2012). *Le psychomotricien : regard sur sa formation corporelle, psychocorporelle personnelle*, Reliance psychomotrice, revue de l'U.P.B.F. n° 9, 1.

²⁹ Décret n°2019-564 du 06 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle ;

Décret n°2019-565 du 06 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences ;

Arrêté du 6 juin relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R.6316-3 du code du travail ;

Arrêté du 6 juin relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article R.6316-1-1 du code du travail.

Un comité de pilotage a été constitué pour assurer la gouvernance du projet et regroupe . Il est chargé d'arbitrer, de décider et d'être garant du déploiement de la certification dans une logique d'amélioration continue.

Les experts visiteurs ont évalué la conformité en s'appuyant sur 7 critères évalués par 32 indicateurs du référentiel national qualité en mai dernier sur l'ensemble des organismes de formation initiale et continue du GHRMSA comme suit :

1. Les conditions d'information **du public** sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus
2. L'identification précise des **objectifs des prestations** proposées et conception des prestations
3. L'**adaptation** aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de **suivi** et d'**évaluation** mis en œuvre
4. L'**adéquation des moyens** pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
5. La **qualification** et le développement **des connaissances et compétences** des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
6. L'inscription et l'investissement du prestataire dans son **environnement** professionnel.
7. Le recueil et la **prise en compte** des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

Le GHRMSA a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par AFNOR Certification (Association Française de Normalisation). Le certificat délivré est valable du 10/06/2021 au 9/06/2024³⁰.

Un audit de surveillance s'est déroulé en décembre 2022. Le comité de pilotage a décliné des documents et outils pouvant être partagés sur l'ensemble des entités dans une perspective de transversalité et d'harmonisation des pratiques. D'autre part, l'IFMR-SA a repris l'ensemble des critères et des indicateurs pour s'assurer de leurs déploiements depuis la délivrance du certificat.

L'ensemble des critères ont été évalués conformes aux attendus du Référentiel National Qualité.

Un audit de renouvellement devra être organisé avant la date échéance du 9/06/24.

1.1 Recrutements via Parcoursup (plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France)

Depuis la rentrée 2022, l'ensemble des recrutements se fait via la plateforme Parcoursup, plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France.

Pour la rentrée 2023, les étudiants recrutés via Parcoursup sont principalement issus de terminale (65% de l'effectif en ergothérapie et 36% de l'effectif en psychomotricité) avec une grande majorité issue de terminale générale et une minorité issue de terminale technologique : Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S) et Sciences et Technologies de l'agronomie et du Vivant (STAV).

20% des étudiants en 1^{ère} année d'ergothérapie et 44% des étudiants en 1^{ère} année de psychomotricité sont en réorientation d'études. Leurs profils sont variés avec des réorientations faisant suite à des parcours post-bac longs de 1 à 8 ans :

- réorientation avant niveau licence : PASS (1 étudiant ergothérapeute (1 E), 1 étudiant psychomotricien(1 PM)), L1 psychologie (1 PM), 1^{ère} année d'ostéologie (1 PM), 1^{ère} année d'Educateur de Jeunes Enfants (1 PM), L2 psychologie (1 PM), L2 Sciences du langage (1 PM), L2 maths option santé (1 E), L2 sciences de la vie (1 E) ;
- réorientation avec niveau licence : L3 psychologie (2 PM) et L3 sciences du langage (1 PM) ;
- réorientation avec niveau master : M2 Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (1 PM) ;
- réorientation avec niveau doctorat : doctorat en histoire (1 PM).

³⁰ ANNEXE III : Certificat AFNOR GHRMSA

	Terminale		Réorientation d'études	Mise à niveau	Non scolarisé (reconversion pro)	Non scolarisé (service civique)	TOTAL
	Générale	Technologique					
ERGOTHERAPEUTES	13	2 (ST2S et STAV)	4	0	1	0	20
	65%	10%	20%	0%	5%	0%	100%
PSYCHOMOTRICIENS	9	0	11	2	2	1	25
	36%	0%	44%	8%	8%	4%	100%
TOTAL	22	2	15	2	3	1	45
	48,9%	4,45%	33,3%	4,45%	6,7%	2,2%	100%

Avant le recrutement via Parcoursup, les étudiants étaient recrutés en sortie de Première Année Commune aux Etudes de Santé. Suite à cette année au sein des facultés de médecine, ils arrivaient en première année d'ergothérapie et de psychomotricité avec des apprentissages non négligeables notamment en anatomie et en physiologie. Aujourd'hui, la variété des profils nous amène à innover notre accompagnement pédagogique et essentiellement repenser l'ingénierie pédagogique en anatomie et en physiologie (Cf. § Capsules pédagogiques).

Les étudiants recrutés pour la filière ergothérapie ont entre 17 et 41 ans avec une moyenne de 19 ans. Ceux recrutés pour la filière psychomotricité ont entre 17 et 27 ans avec une moyenne de 20 ans.

La grande majorité des étudiants ont leur lieu de résidence d'origine qui se situe dans le Grand Est. En effet, 60% des étudiants en psychomotricité (15 sur 25) et 72% des étudiants en ergothérapie (18 sur 20) ont un lieu de résidence d'origine qui se situe en Alsace (Haut-Rhin et Bas-Rhin), en Lorraine (Moselle, Meurthe-et-Moselle et Vosges) ou en Champagne-Ardenne (Ardenne).

Les étudiants E1 recrutés via Parcoursup sont originaires exclusivement du Grand-Est et de Bourgogne Franche-Comté, tandis que les étudiants PM1 recrutés via Parcoursup sont issus du Grand-Est, de Bourgogne-Franche-Comté mais également d'Auvergne-Rhône-Alpes (1), d'Occitanie (1), de Nouvelle-Aquitaine (1), du Centre-Val de Loire (1) et des Hauts-de-France (1).

	Grand Est						Bourgogne franche Comté	Autres	TOTAL
	Haut-Rhin	Bas-Rhin	Moselle	Meurthe-et-Moselle	Vosges	Ardenne s			
ERGOTHERAPEUTES	12	4	1	0	1	0	2	0	20
	60%	20%	5%	0%	5%	0%	10%	0%	100%
PSYCHOMOTRICIENS	8	3	2	1	0	1	5	5	25
	32%	12%	8%	4%	/	4%	20%	20%	100%
TOTAL	20	7	3	1	1	1	7	5	45

1.2 Comité de Recueil et prise en compte des Appréciations des Bénéficiaires (CRAB)

Le comité analyse, définit et assure le suivi de la mise en œuvre des mesures d'amélioration à partir du recueil des appréciations des différentes parties prenantes : bénéficiaires, financeurs, équipe pédagogique³¹.

Un des premiers axes retenu par le comité concerne les bénéficiaires - étudiants. En effet, l'IFMR-SA a institutionnalisé l'évaluation par les étudiants des enseignements, des formations, de l'environnement de travail et de l'organisation pédagogique³². En appui sur les textes réglementaires et en cohérence avec la démarche qualité institutionnelle, cette démarche constitue l'un des dispositifs inscrits dans la politique de formation concourant à la réussite des étudiants.

Conformément à sa charte diffusée sur la plateforme pédagogique, les formateurs de l'IFMR-SA sont systématiquement concernés par ce dispositif.

Les vacataires sont informés, dans le guide des vacataires, que leurs enseignements sont susceptibles de faire l'objet d'une enquête d'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires.

Les résultats « bruts » des évaluations des enseignements sont confidentiels et font l'objet d'une analyse en amont de la rencontre du comité. Les échanges au sein du comité sont également confidentiels.

L'analyse des résultats est présentée au sein du comité qui décide de la forme et du fond des éléments qui seront restitués aux équipes pédagogiques, aux étudiants, aux enseignants vacataires.

Une trame de retour aux étudiants, aux enseignants et aux étudiants a été formalisée. Elle donne une analyse visuelle des réponses recueillies par les étudiants sous la forme d'un ratio compris entre -2 et +2 à partir des quatre domaines interrogés :

1. La planification et l'organisation des cours
2. La prestation de l'enseignant
3. L'évaluation du déroulé et de la construction de l'examen
4. L'évaluation des apprentissages réalisés et des compétences acquises

L'objectif est d'aboutir à des évaluations situées entre +1 et +2. Nous apportons donc une vigilance aux critères ayant obtenus des résultats inférieurs. Cette analyse reprend les points forts des enseignements ainsi que les axes d'amélioration.

Sur l'année scolaire 2022-2023 sur les enseignements évalués, la satisfaction globale des étudiants est de 63%.

Une reprise des retours³³ est systématiquement réalisée lors des points promotions avec les référents d'année. Si nécessaire, le formateur concerné peut également programmer un temps d'échanges avec les étudiants.

Dans les perspectives sur l'année 2023-2024, un suivi des retours des évaluations sera poursuivi. Enfin, celui concernant l'évaluation de la satisfaction des lieux de stages est en cours de test et sera mis en œuvre au retour du stage S3.

1.3 Le Comité d'Accompagnement des Apprenants à Besoins Spécifiques

Un projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des étudiants en situations de handicap, d'individualisation des parcours et une stratégie de prévention de rupture des parcours, ont été mis en place au sein de l'IFMR-SA à la rentrée 2022³⁴. En effet, l'IFMR-SA a souhaité institutionnaliser cet accompagnement pour répondre aux variétés des problématiques de certains étudiants et en assurer un suivi dans le temps.

Le comité d'accompagnement des apprenants à besoins spécifiques a pour vocation d'accompagner les étudiants en situation de handicap reconnus officiellement (notification MDPH ou certificat médical) ou en cours de reconnaissance. Les accidents de vie tout au long du cursus sont également pris en compte dans ce comité.

Il participe à l'analyse des besoins de compensation et propose des aménagements pédagogiques permettant d'avoir les mêmes chances de réussite à tous les étudiants.

Il traite :

- des situations relatives aux notifications MDPH (aménagements réglementaires des examens et mise en place des aménagements des épreuves) ;
- des aménagements dans le cadre d'une situation de santé dégradée sous certificat médical ;

³¹ ANNEXE IV : Charte et logigramme du Comité de Recueil et prise en compte des Appréciations des Bénéficiaires

³² ANNEXE V : Questionnaire d'évaluation des enseignements

³³ ANNEXE VI : Retour sur l'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires – étudiants

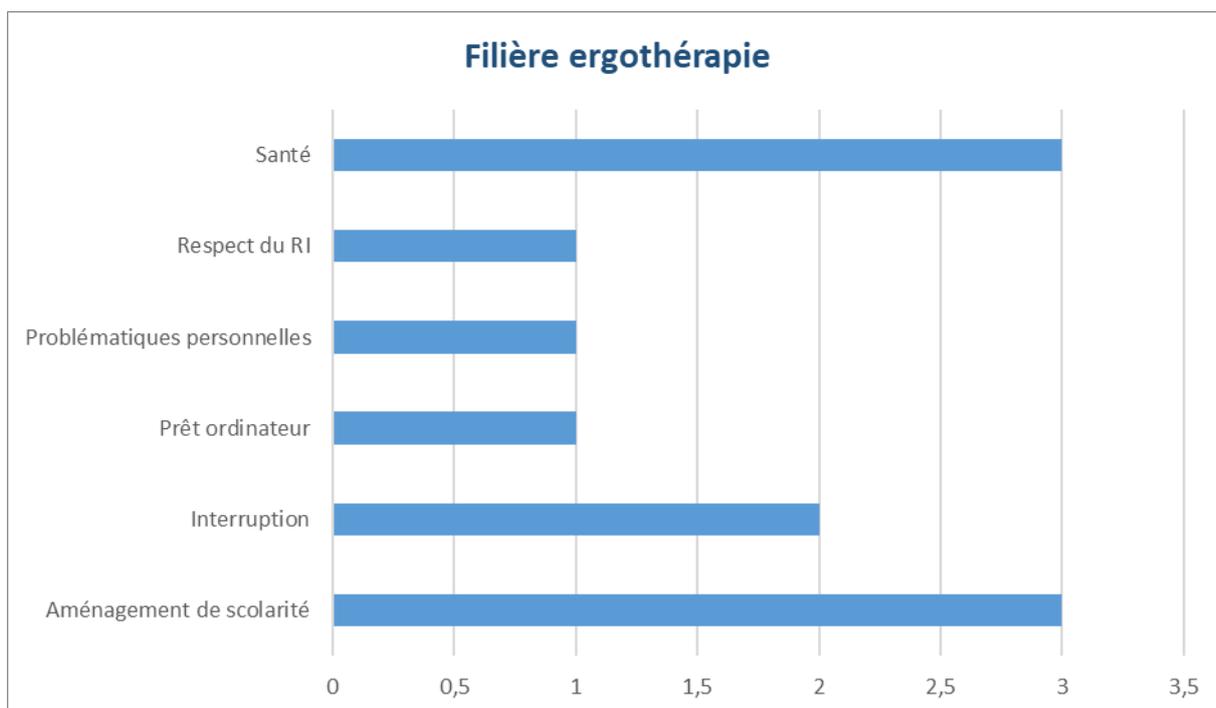
³⁴ ANNEXE VII : Procédure Comité d'Accompagnement des Apprenants à Besoins Spécifiques

- des aménagements dans le cadre d’une situation de santé dégradée sans certificat médical ;
- des aménagements pour les Sportifs de Haut Niveau ;
- de la sensibilisation des personnels à l’accueil du public en situation de handicap.

Elle a également pour vocation de prévenir les ruptures de parcours ou d’accompagner les étudiants en reconversion professionnelle.

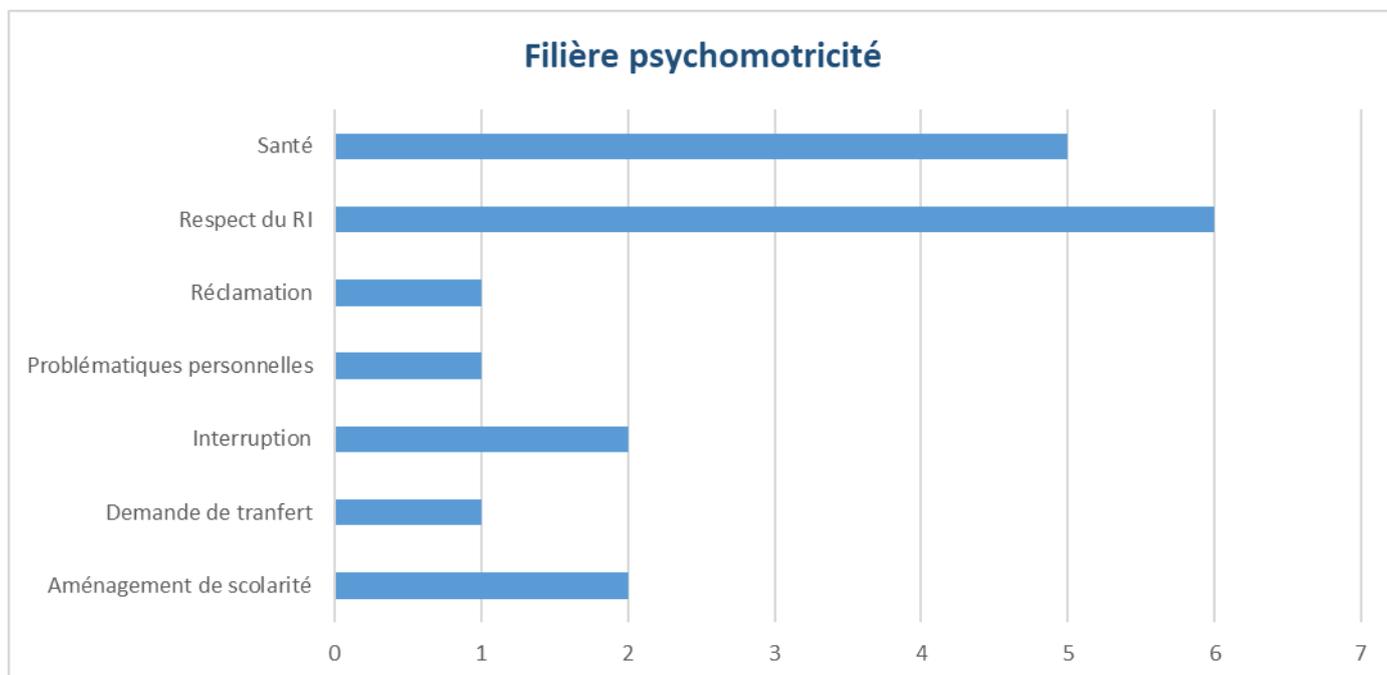
La charte (V4)³⁵ a été étoffée au cours de l’année scolaire en particulier concernant les conditions d’aménagement pour favoriser la participation des étudiants aux enseignements pratiques en cas de dispense médicale. La liste des ressources a été également complétée avec notamment le dispositif « MonParcoursPsy ». La charte est déposée sur la plate forme pédagogique à disposition des étudiants.

Le suivi des situations en 2022 2023 a concerné pour la filière ergothérapie 9 étudiants et en particulier des situations de santé et d’aménagement de scolarité.



Le suivi des situations en 2022 2023 a concerné pour la filière psychomotricité 18 étudiants et en particulier des situations de santé et de respect du règlement intérieur (absences et comportement).

³⁵ ANNEXE VIII : Charte relative au fonctionnement du Comité d’Accompagnement des étudiants à Besoins Spécifiques CAABS (V4)



1.4 Newsletter

Ces dernières années, de nombreux changements ont entraîné des modifications de fonctionnement et de pratiques à l'IFMR-SA, cela à divers niveaux. Parmi eux, nous pouvons souligner :

- la pandémie de Covid-19 qui a eu un fort impact sur l'organisation des cours et évaluations, avec pérennisation du recours de l'enseignement à distance (en cas de difficultés d'accès à l'IFMR-SA pour les vacataires et/ou étudiants), et aux outils numériques ;
- l'évolution des contenus et activités de formation, de l'organisation des stages, de la réalisation de projets transversaux ou non liés aux enseignements ou à la vie étudiante ;
- des mouvements des membres des équipes des instituts ainsi qu'un ajustement de leurs rôles et tâches.

Ces changements ont généré un besoin accru de diffusion d'information vers les vacataires enseignants et étudiants de l'IFMR-SA. Différents éléments nécessitent d'être abordés :

- la mise en place de nouveaux projets ;
- l'actualité des métiers d'ergothérapeute et de psychomotricien, l'évolution attendue des formations avec leurs réingénieries ;
- le développement des connaissances et de leur partage sur des thèmes et problématiques de santé.

Une communication régulière et adaptée entre les équipes pédagogiques, les principaux bénéficiaires et partenaires de l'IFMR-SA, peut participer à améliorer la qualité des relations et de la formation. Le recours à une newsletter, outil de communication utilisé pour de multiples destinataires et sous de multiples formes au sein du GHRMSA, a semblé en capacité de répondre à une première demande explicitement formulée par des vacataires intervenants à l'IFPM. Deux premiers numéros tests ont été proposés par l'équipe de l'IFPM à destination des vacataires et étudiants de l'IFPM en décembre 2022 et Février 2023 et ont récolté des retours positifs.

Pour l'année 2023/2024, en vue de mettre en forme et pérenniser plus formellement des objectifs incluant une communication vers l'ensemble des vacataires et des étudiants de l'IFMR-SA, mais également vers d'autres destinataires tels que les tuteurs de stage et professionnels du GHRMSA, différents axes ont pu être dégagés :

- informer les vacataires et étudiants de modifications, d'évolutions, nouveautés, événements de types organisationnels et pédagogiques au sein de l'IFMR-SA, culturels en lien avec la formation en ergothérapie et en psychomotricité, ou promotionnels des professions et formations ;
- rappeler certaines informations importantes, nécessaires au bon fonctionnement des échanges entre l'IFMR-SA et les étudiants et vacataires ;
- entretenir le lien avec les vacataires, notamment les moins présents ;
- faire connaître et promouvoir les activités de l'IFMR-SA au sein du GHMSA pour favoriser le partenariat avec les professionnels ;
- faire connaître les formations et activités de l'IFMR-SA à l'extérieur.

Ainsi, la newsletter de l'IFMR-SA pourrait être produite et diffusée trimestriellement ou semestriellement, envoyée par mail aux destinataires concernés. Elle se composerait d'un contenu commun à l'IFE et l'IFPM et d'un contenu spécifique à chaque institut. Plusieurs versions seraient produites pour être adaptées aux différents types de destinataires. Une version pour diffusion sur l'intranet à destination des agents du GHRMSA peut également être envisagée, ainsi que sur les réseaux sociaux et le site du GHRMSA, avec une sélection d'informations pertinentes pour ce type de lecteur.

2. Approbation des IFE par la WFOT³⁶ (*Spécificité Ergothérapie*)

En décembre 2020, l'IFE de Mulhouse a été soumis à une évaluation réalisée par le Comité Formation Initiale de l'ANFE³⁷. Son programme de formation a ainsi été approuvé par la WFOT quant aux items suivants :

- philosophie professionnelle des programmes ;
- contenu et organisation du programme ;
- méthodes pédagogiques ;
- stages ;
- ressources pédagogiques et financements ;
- formateurs ;
- étudiants.

Le Comité Formation initiale de l'ANFE a souligné que « *L'IFE de Mulhouse obtient un avis favorable pour sa demande d'approbation par la WFOT. Son programme de formation est fondé sur le lien entre occupation et santé et mobilise les principales théories nationales et internationales en ergothérapie. Un partage d'expertise est réalisé par le biais de formations et de communications écrites et orales. Les enseignements s'appuient sur des techniques et ressources pédagogiques variées et d'actualité. Les formateurs sont impliqués dans la recherche. L'IFE propose un accompagnement dans les stages et une formation des tuteurs* ».

3. Formation à la recherche scientifique

3.1 Accompagnement des étudiants dans leur mémoire d'initiation à la recherche scientifique

Le développement de la recherche paramédicale est un axe incontournable dans l'amélioration et l'évolution des pratiques professionnelles. L'élaboration d'un mémoire d'initiation à la recherche permet la sensibilisation des futurs professionnels aux méthodologies de recherche scientifique et à l'analyse critique des écrits scientifiques. De manière transversale, il paraît essentiel que les étudiants puissent intégrer et comprendre la démarche de recherche dans une visée clinique : faire évoluer les pratiques, actualiser les connaissances, garder une ouverture et un esprit critique sur ce qui est lu, entendu, pratiqué et publié.

Pour atteindre ces objectifs, il apparaît nécessaire que les étudiants soient capables de comprendre les travaux issus de la recherche, qu'il s'agisse d'une approche quantitative ou qualitative.

Les étudiants en ergothérapie et psychomotricité bénéficient donc d'enseignements relatifs à la méthodologie de recherche, de manière progressive au long de leurs trois années d'études. Ces enseignements prennent la forme de cours magistraux mais aussi de TD qui offrent la possibilité d'intégrer les concepts par une approche pratique et réflexive. Au fil des trois ans d'études, les bases suivantes sont abordées :

- méthodologie et démarche de recherche (qualitative, quantitative) ;
- épistémologie ;
- outils d'enquête ;
- initiation à la présentation et l'exploitation de données ;

³⁶ World Federation of Occupational Therapists

³⁷ Association Nationale Française des Ergothérapeutes

- lecture et analyse critique d'articles (allant d'articles généraux vers les publications scientifiques).

Ces enseignements sont dispensés par des formateurs en interne mais aussi par des extérieurs. Cette configuration offre aux contenus de cours une diversité des approches, et aux étudiants des échanges avec des personnes ressources menant (ou ayant mené) différents projets de recherche. Ces enseignements entrent également en cohérence avec le projet de la recherche action autour du thème des violences faites aux femmes, où les étudiants s'initient à la démarche de problématisation concernant un sujet à approfondir.

En 3^{ème} année, l'accompagnement des mémoires d'initiation à la recherche permet aux étudiants de mettre en pratique une démarche et une méthode.

Sur la filière psychomotricité, le guide mémoire a été repris pour mettre en avant les parties communes entre les deux approches du mémoire, clinique et recherche.

3.2 La recherche action autour de la thématique des violences faites aux femmes

Du fait de leur place centrale et de leur reconnaissance dans les métiers de la réadaptation, les psychomotriciens et les ergothérapeutes évoluent dans le monde de la santé en général. Les relations thérapeutiques et de soins sont aussi le rapport à l'Autre, à l'altérité. Dans ce contexte d'échanges et de communications, il semble alors important pour ces métiers « relationnels » que les étudiants disposent des compétences leur permettant de questionner mais aussi de produire des connaissances et des savoirs liés à leur profession. Identifier les différents enjeux des pratiques professionnelles leur permettra de contribuer à la compréhension et à l'évolution du domaine de la réadaptation et du médico-social.

Dès lors, comment la démarche de recherche constitue-t-elle une pédagogie de mise en lien entre savoirs savants, savoirs professionnels et complexités des réalités socio-thérapeutiques, propre à permettre aux étudiants de dépasser les clivages théorie/pratique, proximité/distance, implication/analyse ?

La démarche de recherche contribue, en complémentarité et parmi d'autres modalités pédagogiques de la formation professionnelle, à inscrire les étudiants dans l'exercice d'une pensée critique, de se construire comme des praticiens réflexifs en mettant en œuvre le principe de « complexité » tel que le définit Edgar Morin: « *distinguer ce qui est confondu et relier ce qui est séparé* »³⁸.

A la demande de la Haute Autorité de Santé, les étudiants réfléchissent à la question des violences faites aux femmes en s'appuyant sur la méthodologie de recherche développée dans l'U.E. 5.5 « Méthodologie de projet », dans l'U.E. 6.2 « Conduite de relation, coordination et coopération » et dans le module 6 « psychomotricité théorie ». Cette démarche s'inscrit dans l'axe stratégique n°1 du projet régional de santé 2018-2028³⁹ « *Orienter résolument et prioritairement la politique de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé* » et plus particulièrement dans l'axe « *Promouvoir les comportements et des environnements favorables à la santé* » qui stipule qu'une « *attention particulière sera portée sur les violences faites aux femmes* ». Appliquée aux métiers de la réadaptation, elle ouvre également à une pluridisciplinarité autant dans l'articulation des savoirs que dans l'appropriation de différents outils de recherche. Les étudiants psychomotriciens et ergothérapeutes développent des recherches qui s'appuient notamment sur l'observation, compétence essentielle de la profession. D'autre part, les formations de recherche permettent aussi de « *créer des espaces hybrides d'élaboration des postures professionnelles* »⁴⁰ par l'exercice du travail de groupe, l'expérience des modalités de recueils de données, et la nécessité de la formalisation progressive d'une recherche rédigée.

Cette recherche-action menée en transversalité avec les deux filières en ergothérapie et en psychomotricité est évaluée sur plusieurs critères. A partir d'un dossier écrit en groupe, les étudiant en 2^{ème} année de formation sont évalués sur leur capacité à contextualiser une situation en développant une approche holistique du patient accompagné (patient centré, inscription sociale du patient dans ses différents lieux de vie, etc.). Ainsi, ils sont amenés à identifier des éléments de la littérature scientifique et à les confronter à des données recueillies lors d'entretiens exploratoires auprès des acteurs participant à la sensibilisation des violences faites aux femmes, cela afin d'établir des pistes de propositions de coopération entre les différents professionnels de terrain. Ces différents écrits serviront ensuite de supports pour des restitutions orales qui ouvriront le débat, la réflexion et la possible appropriation de certains outils de prévention de ces violences par les étudiants en santé.

³⁸ E. Morin. *La méthode*, VI. « Ethique ». Paris : Le Seuil, 2004, p. 27

³⁹ <https://www.grand-est.ars.sante.fr/media/50136/download>, p.16, consulté le 5/10/2021

⁴⁰ A- P Vieira Fraga-Levivier, C. Tourrilhes, La recherche-action comme cadre de formation en travail social, in *Pensé plurielle*, 2012/2-3 (N°30-31), pp. 243-253

3.3 Modification de la grille de notation mémoire (Spécificité Psychomotricité)

L'équipe pédagogique de la filière psychomotricité a réfléchi à une modification de la grille de notation de l'épreuve de soutenance du mémoire.

Il a été soulevé par des psychomotriciens professionnels participants à des jurys DE, ainsi que par des formateurs et formatrices de l'équipe pédagogique, un questionnement quant à la répartition des points. En effet, jusqu'à présent, l'évaluation du support écrit ainsi que la soutenance compte chacun pour 10 points. Est donc proposée une pondération différente avec 20 points sur l'écrit et 10 points sur la soutenance orale.

De plus, un document précisant les attendus pour chaque critère de la grille de notation est rédigé à l'attention des jurys, dans le but de rendre cette grille la plus claire, objective et transposable possible.

3.4 Accompagnement de l'équipe pédagogique aux méthodologies de recherches scientifiques

L'accompagnement des mémoires d'initiation à la recherche occupe une place importante lors des 2^{ème} et 3^{ème} années d'études en ergothérapie et psychomotricité.

Pour optimiser cet accompagnement des étudiants et soutenir les formateurs dans cette mission, différentes stratégies sont développées :

- les formateurs ont l'opportunité de participer à des groupes de travail entre pairs, menés par des pilotes experts. Cela leur permet de disposer d'un espace de réflexion, d'analyse et d'amélioration continue concernant les pratiques d'accompagnement ;
- les parcours universitaires de formateurs en Master et Doctorat sont soutenus institutionnellement afin de favoriser un ancrage scientifique adapté ;
- une formation continue de l'ensemble des formateurs est organisée. Elle traite de la formation à la recherche et notamment des aspects méthodologiques et de l'accompagnement réflexif de l'étudiant.

IV. LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE NUMERIQUE

1. plateforme FORMEIS d'Epsilon informatique

Dans une démarche d'optimisation des ressources et de qualité d'accompagnement des étudiants, l'institut de formation est en voie d'acquérir le logiciel de gestion de scolarité FORMEIS.

FORMEIS est un logiciel de gestion pour l'enseignement supérieur dédié aux formations sanitaires et sociales. Il permet un suivi adapté et efficient de la progression des étudiants sur l'ensemble de leur parcours : depuis la sélection jusqu'à l'obtention du diplôme. Toutes les informations liées au parcours de l'étudiant sont centralisées dans un seul outil : stages, notes, absences, compétences, plannings, etc.

Ce logiciel est utilisé dans la plupart des instituts de formation en ergothérapie et psychomotricité qui nous l'ont recommandé. Cela assure ainsi une adéquation avec nos besoins et une actualisation réactive suites aux prochaines évolutions de référentiel.

Financé dans le cadre de la subvention régionale pédagogique de 2022, cette acquisition va nous permettre ainsi de disposer d'un espace de gestion centralisée de la scolarité des étudiants. Toutes les informations liées au parcours à leurs parcours seront à termes centralisées et sécurisées dans cet outil : gestion des stages, notes, absences, compétences, plannings.

Grâce aux équipes support du GHRMSA, nous envisageons un déploiement progressif de cette plateforme à compter du 1^{er} janvier 2024.

2. Matériel subventionné

Chaque année, l'institut de formation se saisit de l'opportunité de financement par la subvention régionale pédagogique pour faire évoluer ses pratiques, renouveler son matériel et innover dans ses moyens pédagogiques.

En 2022, en plus du logiciel de gestion de scolarité Forméis, l'équipe pédagogique a élaboré une nouvelle séquence pédagogique autour de la personnalisation des aides techniques grâce à un scanner et une imprimante 3D. En effet,

grâce à l'accord de la région, une imprimante et un scanner 3D ont pu être financés et sont en cours d'acquisition. Les étudiants pourront ainsi bénéficier d'enseignements actualisés et innovants autour de l'adaptation d'objets du quotidien en fonction des besoins spécifiques des patients. Les séquences visent également la projection des étudiants dans leur future pratique professionnelle en abordant la collaboration avec les différents acteurs, cela afin de pouvoir bénéficier des infrastructures et des compétences présentes dans leur environnement futur.

En 2023, nos demandes se sont concentrées sur le renouvellement du matériel audio-visuel de deux de nos salles de cours au profit d'écrans interactifs tactiles. En effet, depuis 2020, nos enseignements hybrides se sont démultipliés et l'utilisation de la plateforme Zoom dans nos salles nécessite d'être améliorée. Renouveler ce matériel au profit de tableaux tactiles interactifs permettra d'améliorer les conditions d'apprentissages des étudiants et de garantir la qualité de leur formation. Ce matériel innovant permettra de développer l'enseignement hybride et de nouvelles techniques d'apprentissages innovantes.

V. ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS

1. Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation poursuivis auprès des étudiants sont :

- l'acquisition de connaissances, le développement des compétences professionnelles pour exercer les activités des métiers d'ergothérapeute et de psychomotricien ;
- le suivi des cours magistraux ou enseignements théoriques (794h en ergothérapie et 1392h en psychomotricité), travaux dirigés ou des enseignements pratiques (1206h en ergothérapie et 450h en psychomotricité) et la réalisation du travail personnel (1888h en ergothérapie) ;
- la réalisation de la formation clinique et situationnelle (1260h en ergothérapie et 1085h en psychomotricité).

2. La stratégie d'analyse des besoins de l'étudiant en lien avec les attentes de l'employeur et/ou du financeur concerné

Le rapport d'activité transmis annuellement à la région permet un suivi d'indicateurs concernant :

- le mode de sélection ;
- le profil des candidats ;
- le parcours de formation ;
- le suivi de scolarité ;
- le suivi de certification ;
- la gouvernance des instituts de formation.

3. Mise en œuvre au sein de l'IFMR-SA du GHRMSA de l'arrêté du 3 février 2022 relatif aux vacances des étudiants en santé pour la réalisation des activités d'aide-soignant⁴¹

L'IFMR-SA met en place un projet spécifique pour faciliter l'accès des étudiants en psychomotricité et en ergothérapie à la réalisation de vacances en tant qu'aide-soignant lors de jobs étudiants.

Le texte de loi spécifie les conditions d'emploi des étudiants, les vacances se réalisent :

- à titre temporaire ;
- par les établissements de santé et médico-sociaux ;
- pour réaliser des activités d'aide-soignant ;

⁴¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000045159671/2022-07-11>

- en étant affectés au sein d'une équipe soignante comportant au moins un infirmier diplômé d'Etat durant les périodes pendant lesquelles ils réalisent ces activités.

Le déploiement de ce projet répond à une problématique d'actualité.

Les étudiants en santé s'engagent régulièrement dans la réalisation de « jobs étudiant » dans le secteur de la santé ou dans d'autres secteurs d'activité. Cela est renforcé par le fait que de nombreux étudiants sont en situation précaire⁴² face à la hausse du coût de la vie. Cela concerne différents domaines :

- l'alimentation (repas sautés, portions réduites, etc.) ;
- les pratiques de consommation (divertissements, habillement, alimentation, situation bancaire, etc.) ;
- l'état d'esprit (propension à considérer comme « difficiles » divers aspects de sa vie comme les démarches administratives, sentiment d'inquiétude à l'égard de l'avenir, crainte de se retrouver en situation de précarité financière, troubles du sommeil, sentiment de solitude, etc.) ;
- la santé (renoncement à une aide médicale, etc.) ;
- le logement (difficulté pour obtenir un logement, à se chauffer, etc.).

Les conditions de réalisation des jobs étudiants sont variables : rémunération, temporalité, lien avec le cursus de formation, etc.

En réponse à cette problématique, ce projet permettra ainsi de proposer une offre de vacation :

- en lien avec le cursus de formation initiale des étudiants et leur permettant de renforcer certaines compétences relationnelles et techniques ;
- bénéficiant d'une rémunération alignée sur la rémunération réglementaire correspondant à un agent titulaire du premier échelon du premier grade du corps concerné ou sur le salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé ;
- avec un accompagnement et une préparation à cette prise de poste (par l'IFMR et par le tuteur aide-soignant en service de soin) ;
- en immersion professionnelle au sein du GHRMSA, ce qui peut favoriser l'attractivité du GHRMSA à l'issue de la diplomation des ergothérapeutes et psychomotriciens novices.

Afin de préparer les étudiants à ces vacations, il nous paraît important de leur offrir l'opportunité de réaliser un stage d'une semaine en service de soin en bénéficiant d'un encadrement par un professionnel aide-soignant, partie prenante du projet. Cela afin de pouvoir réaliser des activités d'aide-soignant tout en étant accompagné.

Une attestation sera délivrée par l'IFMR aux étudiants et spécifiera les modalités nécessaires.

Ces modalités concernent d'une part les stages :

- durée et validation ;
- établissement appartenant au sanitaire ou au médico-social ;
- équipe soignante comprenant au moins 1 aide-soignant et 1 infirmier ;
- réalisation d'activités d'aide-soignant.

Elles concernent d'autre part le statut de l'étudiant et les enseignements :

- inscription en institut de formation ;
- validation de certaines UE ou admission en 2^{ème} année de formation ;
- suivi des enseignements relatifs aux soins d'urgence de niveau 2 ;
- obtention d'un certain nombre d'ECTS.

VI. LA PLANIFICATION DE L'ALTERNANCE

1. La planification de l'alternance en Ergothérapie

⁴² <https://cop1.fr/wp-content/uploads/2023/09/Etude-complete-IFOP-Cop1.pdf>

1. Lieux et places de stage négociés en lien avec les obligations réglementaires

Le nouveau système de recrutement à l'Institut (ParcourSup) et l'accroissement potentiel des demandes de stage effectuées sur la région mulhousienne ont motivé la refonte du système de stage des formations en ergothérapie et en psychomotricité à partir de l'année 2022-2023.

1.1 La formation clinique en Ergothérapie

La liste des terrains des stages qui est proposée pour avis à l'Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts (ICOGI) est référencée en ANNEXE⁴⁹.

L'agrément des terrains de stage répond à des critères professionnels et administratifs.

« Les lieux de stage sont choisis parmi ceux qui sont reconnus qualifiant en fonction de ressources qu'ils peuvent offrir aux étudiants. Ils accueillent un ou plusieurs étudiants.

Un stage est reconnu « qualifiant » par l'institut de formation lorsque :

- *l'expérience professionnelle du tuteur est de trois années minimum ;*
- *les ressources mises à disposition de l'étudiant et les activités sont en lien avec l'acquisition des compétences ;*
- *il existe une charte d'encadrement et un livret d'accueil de l'étudiant »⁵⁰.*

L'ICOGI émet un avis sur la reconnaissance de stage qualifiant pour l'accueil d'étudiants.

L'offre de stage permet à chaque étudiant de réaliser l'intégralité de sa formation clinique en tenant compte de :

- l'individualisation des parcours ;
- la liste des lieux et places de stage négociés en lien avec les obligations réglementaires ;
- les modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d'accueil ;
- les prestations offertes aux étudiants pour faciliter leurs apprentissages et optimiser des conditions de vie personnelle.

En première année, les étudiants doivent obligatoirement réaliser leur stage dans la région Grand-Est ou dans les régions Bourgogne et Franche Comté. Les différentes structures d'accueil des stagiaires collaborent depuis le début avec l'IFE de Mulhouse et favorise la relation de confiance et de qualité de la formation clinique pour les étudiants en ergothérapie.

Les étudiants en deuxième année de formation ont désormais l'opportunité de réaliser un des deux stages en France (hors régions Grand-Est, Bourgogne, Franche Comté), DOM-TOM et l'étranger inclus. Les mêmes conditions de choix de stages sont appliquées pour la troisième année de formation en ergothérapie.

Le tuteur est un professionnel ergothérapeute. Il est expérimenté, compétent et fait preuve de motivation pour l'encadrement des stagiaires.

1.2 La formation clinique en Psychomotricité

L'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien, Annexe I, stipule que *« Les stages doivent être accomplis sur des terrains de stage agréés par les DRASS »⁵¹.*

⁴⁹ Annexe IX : Lieux et places de stage négociés en lien avec les obligations réglementaires

⁵⁰ Arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute modifié, Annexe III, paragraphe 5 : Organisation de la formation clinique et situationnelle en stage, *Qualification des stages*.

⁵¹ Arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires du diplôme d'Etat de psychomotricien, Annexe I, paragraphe 5 : Les stages – Les stages en deuxième et troisième année de formation.

La liste des terrains des stages qui est proposée pour avis au prochain Conseil Technique (CT) est référencée en ANNEXE⁵².

L'Institut de Formation en Psychomotricité a progressivement mis en place une campagne de référencement de lieux de stage dans la région Grand-Est, cela afin de permettre aux étudiants et aux formateurs d'avoir plus de visibilité sur les disponibilités des tuteurs de stage psychomotriciens et ainsi de permettre une anticipation majorée des placements des étudiants au sein des différents lieux de stage.

Les stages de première année s'effectuent obligatoirement en région Grand-Est, ce afin de permettre un accompagnement accru de la part de l'IFPM.

Le changement dans les modalités d'admission des étudiants à l'Institut de Formation a permis d'ouvrir la possibilité aux étudiants de deuxième et de troisième année d'effectuer leurs stages sur l'ensemble du territoire français, DOM-TOM compris. L'étudiant est en charge de sa recherche de stage dans le cas où il souhaiterait effectuer son stage hors région Grand-Est.

Le tuteur de stage est un psychomotricien DE, qui a au minimum trois ans d'ancienneté dans son exercice professionnel et qui est volontaire quant à l'accueil et l'encadrement d'étudiants stagiaires.

2. Modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d'accueil

2.1 Accompagnement pédagogique

De nombreux stages jalonnent le cursus des étudiants en ergothérapie et en psychomotricité. Une ingénierie du parcours de stage est primordiale pour les étudiants. L'IFE et l'IFPM ont pour objectif la qualité de l'accueil des lieux de stage, le respect des rôles de chacun (tuteur de stage, référent de stage et étudiant), la diversité des champs d'intervention et la garantie d'un parcours de stage cohérent pour chaque étudiant.

Pour les étudiants, les stages sont « *des lieux d'intégration des connaissances par observation et par contribution aux interventions ergothérapeutiques, [...] ils s'imposent comme des moments privilégiés dans le processus d'apprentissage des étudiants* »⁵³.

Pour la filière en ergothérapie, les étudiants devront impérativement réaliser un stage « *dans chacun des domaines suivants* :

- Soins de suite et de réadaptation (SSR), de courte ou de longue durée ;
- soins en santé mentale (psychiatrie, géro-psycho-geriatrie, etc.) ;
- dans des lieux de vie (domicile, hébergement, travail, scolarité, loisirs, etc.) »⁵⁴.

La Commission d'Attribution des Crédits (CAC)⁵⁵ statue sur la validation des stages. L'évaluation des compétences de chaque stage, pour chaque étudiant, y est présentée. Pour statuer, la CAC prend en compte les résultats de l'étudiant : évaluation des dix compétences, commentaires qualitatifs du tuteur de stage et le cas échéant, la synthèse du suivi pédagogique.

Pour la filière en psychomotricité, les étudiants sont incités à diversifier leur parcours de stage en réalisant un stage dans plusieurs des domaines suivants :

- handicap enfants/adultes (Institut Médico Educatif, FAM, MAS, ESAT) ;
- soins en santé mentale enfants/adultes, géro-psycho-geriatrie ;
- soins de suite et de réadaptation (SSR) ; médecine physique et réadaptation ;
- troubles modérés du développement et troubles des apprentissages (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile, CMP, libéral) ;

⁵² ANNEXE X : Lieux et places de stage négociés en lien avec les obligations réglementaires

⁵³ Criquillon-Ruiz, J. Foucaud, J. (2015). La génération Y : un défi pédagogique en ergothérapie in *Expériences en ergothérapie*, 28. Montpellier, Sauramps Medical, 98-105

⁵⁴ Arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute modifié, Annexe VI *Le Portfolio des stages, Rappel du dispositif de formation*.

⁵⁵ Arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute, article 24

- jeunes enfants et parents (CAMSP, libéral, service de pédiatrie, de néonatalogie) ;
- gériatrie (service gériatrique, EHPAD, maison de retraite).

Cette indication est adaptée pour chaque parcours de stage et est très dépendante de l'offre de formation de chaque territoire. L'Institut veille à la cohérence du parcours de stage de chaque étudiant et s'assure que chacun ait la possibilité de découvrir le champ de la clinique auprès d'adultes et/ou de personnes âgées, en plus de celui de l'enfance, indispensable à une formation polyvalente.

La Commission des Stages (constituée par la Directrice des Soins, la Cadre de Santé Supérieure, le Référent de stage et l'Equipe pédagogique) statue sur la validation des stages des étudiants. Cette décision est prise en regard de l'évaluation des compétences de l'étudiant par le tuteur de stage, des retours qualitatifs du tuteur.

Objectifs du stage

Les stages doivent permettre aux étudiants :

- *« d'acquérir des connaissances ;*
- *d'acquérir et développer une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels ;*
- *d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles ;*
- *de centrer son écoute sur la personne soignée et de proposer des interventions de qualité ;*
- *de prendre progressivement des initiatives et d'assumer ses responsabilités ;*
- *de reconnaître ses émotions, de les canaliser et de prendre la distance nécessaire ;*
- *de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;*

Accompagnement par l'institut de formation

En prévision du départ en stage, la formation clinique fait l'objet d'une préparation au sein des instituts sous la forme de travaux dirigés et d'entretiens pédagogiques individuels.

Les objectifs visés sont les suivants :

- présentation des modalités de stage et articulation entre la formation théorique et la formation clinique ;
- définition du concept de compétence ;
- compréhension de compétences visées et identification de liens entre celles-ci (transversalités), objectifs à atteindre et niveaux attendus selon le parcours de stage ;
- apprentissage de l'utilisation et aide à l'appropriation du Portfolio à travers l'exploitation des compétences et la mise en lien avec des réalités de stage vécues pour les illustrer;
- définition des rôles, droits et devoirs de chacun : formateurs, tuteurs de stage et étudiants ;
- formulation d'objectifs adaptés (Méthodologie SMART) ;

Pour la filière en ergothérapie, s'ajoutent :

- travail sur les représentations des étudiants autour des différents lieux de stage (attendus de stage, attendus des professionnels qui accompagnent les étudiants, doutes et appréhensions, rôle du stagiaire, les publics, 1^{ère} rencontre avec le handicap, etc.) ;
- le formateur référent des stages gère le placement en stage de chaque étudiant en institution ;

Pour la filière en psychomotricité, s'ajoutent :

- un accompagnement individualisé : le formateur référent des stages suit la progression de la recherche de stage de chaque étudiant et, le cas échéant, les aide à trouver une place de stage en institution ;

- *de confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles de professionnels et d'autres étudiants* »⁵⁶.

Cette préparation est adaptée à chaque stage et au parcours de professionnalisation de chaque étudiant.

Au retour de stage, pour la filière ergothérapie, des ateliers « Temps d'échanges et d'analyse » permettent aux étudiants d'échanger et de cheminer autour des ressentis des situations complexes en stage (des situations difficiles rencontrées auprès des patients, de la confrontation aux épreuves de vie (la maladie, la mort, le handicap, l'accident, etc.) mais aussi de construire leur identité professionnelle, de comprendre les enjeux interprofessionnels en lien avec une situation de stage vécue, etc. Ces séquences permettent également aux étudiants de reprendre les situations difficiles, de questionner des situations rencontrées pour analyser les questions humaines, techniques ou éthiques qu'elles soulèvent. La fréquence de ces temps d'échange, animés par des psychologues cliniciens, est de 4 par an et les thèmes abordés sont élargis au-delà des stages au cursus complet de l'étudiant (coopération et dynamique de promotion, projections professionnelles, etc.).

Des séquences pédagogiques exploitant des données de stage ou des travaux sont réalisées pendant le stage tels que l'analyse d'activité dans l'UE 3.4 S3 « Modèles d'analyse de l'activité » ou une analyse des liens de coopération interprofessionnelle en UE 4.10 S5 « Organisation, gestion du travail et inter professionnalité » sont organisées.

Un renforcement des enseignements concernant les Analyses Réflexives de sa Pratique Professionnelle (ARPP) est également mis en œuvre. Un binôme ergothérapeute/anthropologue anime ces TD en s'appuyant sur le modèle de Gibbs et les expériences de stage des étudiants. A partir d'une ARPP réalisée en stage par un étudiant, il s'agit d'amener les étudiants vers une démarche de compréhension des enjeux (déontologique, éthique, de sécurité, d'hygiène, d'accompagnement « patient centré », etc.) pour faire évoluer leur pratique professionnelle.

Tout au long de son cursus, les expériences vécues en stages cliniques par l'étudiant lui permettent d'opérer une construction de sens sur son activité professionnelle. Cette construction repose sur le vécu de l'activité, sur l'évolution des représentations de l'étudiant et sur toute la communication autour de l'activité.

Pour la filière psychomotricité, les étudiants sont amenés à :

- assister de manière régulière à des temps d'échange avec le formateur référent des stages (« points stage ») afin de faire un retour sur le déroulé des stages et de préparer la recherche de stage et la formulation d'objectifs pour le stage suivant ;
- participer à des groupes de reprises de stage animés par des psychologues cliniciens afin de permettre aux étudiants d'investir un espace de partage sécurisé et sécurisant au sein duquel ils peuvent faire des retours sur les situations de stages difficiles ou questionnantes qu'ils ont vécues ;
- prendre part aux temps d'analyse de pratiques animés par les formateurs de l'équipe pédagogique en troisième année de formation. Cela doit permettre aux étudiants d'adopter, progressivement, une posture réflexive concernant la pratique des professionnels rencontrés en stage et leur propre pratique.

Aide à la mobilité

La Région Grand Est soutient la mobilité internationale des étudiants des instituts de formations en santé de la région par l'administration d'une bourse dont chaque étudiant peut faire la demande. Plusieurs étudiants ont déjà constitué des dossiers afin d'obtenir cette bourse et de pouvoir réaliser un stage hors France (comme par exemple en Suisse, au Luxembourg, etc.).

Evaluation

Conformément aux engagements consécutifs à la certification qualité Qualiopi, les lieux de stage sont informés, dans la convention de partenariat, qu'ils sont susceptibles de faire l'objet d'une enquête d'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires.

Il s'agit de l'article 13 sur la convention de stage filière ergothérapie et l'article 12 sur la filière psychomotricité : « *L'IFMR institutionnalise l'évaluation par les étudiants des enseignements, des formations, de l'environnement de travail et de l'organisation pédagogique. Dans ce cadre, chaque lieu de stage est susceptible de faire l'objet d'une*

⁵⁶ Arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute modifié Annexe III, paragraphe 5 : Organisation de la formation clinique et situationnelle en stage, *Les objectifs de stage*.

enquête d'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires. Cette démarche s'inscrit dans la mise en œuvre de la certification qualité Qu'alciope et constitue l'un des dispositifs inscrits dans la politique de formation concourant à la réussite des étudiants. Un comité de recueil et prise en compte des appréciations des bénéficiaires s'assure du bon déroulement des enquêtes d'évaluation de la satisfaction et de sa communication en retour auprès des étudiants et du lieu de stage ».

2.2 Tutorat de stage

Le rôle du tuteur est fondamental dans l'accompagnement de l'étudiant :

- il accueille et intègre l'étudiant ;
- il assure le suivi de sa formation ;
- il le guide dans l'analyse de sa pratique. Les temps d'Analyse Réflexive de sa Pratique Professionnelle (ARPP) partagés entre étudiant et tuteur sont des temps coopératifs d'échanges. Ils « favorisent la participation et l'autonomie de l'étudiant en limitant au maximum la directivité et le jugement »⁵⁷.
- il évalue l'acquisition de ses compétences et régule les éventuelles difficultés. C'est « au travers de problématiques cliniques proposées par le tuteur que l'étudiant transpose ses connaissances théoriques dans un contexte réel »⁵⁸.

Il est primordial pour l'équipe pédagogique d'établir une communication de qualité avec les tuteurs de stage. Une collaboration optimale avec les établissements d'accueil est un gage de bonne intégration de l'étudiant et de son positionnement adéquat au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Il est fondamental de tisser ce réseau et d'en renforcer les liens dans un esprit de pérennisation de notre collaboration.

Les instituts développent différents outils en ce sens :

- « Guide de la formation clinique et situationnelle en stage » présentant les éléments fondamentaux autour de l'organisation et du déroulement des stages, de l'acquisition des compétences et des modalités pratiques de fonctionnement ;
- « Charte d'encadrement » ;
- « Convention de stage » tripartite ;
- Formation au tutorat de stage. Au minimum une fois par année scolaire, cette formation d'une journée est organisée au sein de l'IFE / l'IFPM ou sur site.

Pour la filière ergothérapie, le tutorat de stage aborde la présentation des Instituts de Formation, la réingénierie de la formation (2010) : les référentiels d'activités, de compétences et de formation en ergothérapie ainsi que l'encadrement pédagogique en stage, la pratique réflexive, l'accompagnement, l'utilisation du portfolio et l'évolution des pratiques.

Pour la filière psychomotricité, ces temps de formation répondent aux besoins des tuteurs de stage en termes :

- d'organisation des stages
- de planification des stages
- de posture d'accompagnement du tuteur
- de partenariat Institut de Formation - Structure de Soins
- d'activités possibles pour le stagiaire en fonction de la période de stage (attendus différents pour un stage de première année et pour un stage de troisième année)
- de compréhension et de cotation des compétences

⁵⁷ Barthelemy, A. (2015). Influence de l'ARPP sur la qualité de la relation d'autorité entre tuteur et étudiant. Ergothérapies, 59, 15-26

⁵⁸ Ibid p.16.

- de validation des stages
- il apporte par ailleurs un éclairage sur la notion d'accompagnement réflexif.

Cette formation répond au fait que « *bon nombre de professionnels [...] semblent éprouver des difficultés à faire face aux nouvelles exigences de la formation clinique* »⁵⁹, à l'apprentissage par compétence et au niveau attendu des étudiants en fonction du stade de la formation. Les référents de stage « *[...] accompagne[nt] le tuteur dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation* »⁶⁰.

Ces temps d'échanges à l'institut, à l'intention des tuteurs de stage, promeuvent la qualité de la formation clinique en ergothérapie et en psychomotricité.

Une enquête de satisfaction clôture la journée.

3. Modalités d'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires sur les lieux de stages par les étudiants

La satisfaction des bénéficiaires (étudiants) au sein des lieux de stages sera évaluée par l'intermédiaire d'un questionnaire d'évaluation en cours de construction.

Différents items seront proposés aux étudiants :

- la relation pédagogique avec leur tuteur ;
- le processus d'intégration en milieu professionnel ;
- le ressenti d'un climat de confiance et de bienveillance ;
- la construction de l'identité professionnelle ;
- les méthodes pédagogiques utilisées ;
- l'accompagnement réflexif ;
- l'organisation du stage.

Les questionnaires renseignés seront étudiés par le Comité de Recueil et prise en compte des Appréciations des Bénéficiaires (CRAB).

VIII. LES PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE ETUDIANTE

Les prestations offertes à la vie étudiante sont répertoriées dans le guide de l'étudiant et de l'élève. Il s'agit d'informations sur des renseignements pratiques sur l'utilisation des locaux de l'IFMS, le stationnement, le fonctionnement du CDI, la restauration et l'entretien des tenues de travail. Les étudiants sont également renseignés sur les démarches en cas d'accident du travail et les règles de sécurité en cas d'incendie.

L'accès aux services de l'université sont précisés (accès aux services sportifs de l'UHA et accès au dispositif carte culture).

Les étudiants ont accès à une liste de ressources : accès au logement, service social du Crous, consultation avec un psychologue et les associations d'aide (le Point RE-PAIRS du CH de Rouffach, le Centre territorial du psycho traumatisme Alsace-Sud, l'application StopBlues, mon parcourspsy, etc.). Ils peuvent également bénéficier de soins (gratuit) à l'Unité de Ressources et de Soutien aux professionnels du GHRMSA.

IX. LES INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET

⁵⁹ Criquillon-Ruiz, J. Foucaud, J. (2015). La génération Y : un défi pédagogique en ergothérapie in *Expériences en ergothérapie*, 28. Montpellier, Sauramps Medical, 98-105

⁶⁰ Arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute modifié Annexe III, paragraphe 5 : Organisation de la formation clinique et situationnelle en stage, *Le formateur de l'IFE chargé du suivi de l'étudiant*.

Le projet pédagogique est évalué par différentes démarches, certification et mise en place d'indicateurs. Ces moyens d'évaluation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Orientations de la formation	<p>Chaque projet (organisation et réalisation) fait l'objet d'une évaluation par le groupe de pilotage en fin d'année scolaire. Les éléments qui ont bien fonctionné et ceux qu'il faudrait améliorer sont identifiés, les causes racines sont identifiées. Un plan d'action ainsi que les opportunités de reconduction et conditions de mise en œuvre sont déterminés pour l'année suivante.</p> <p>Approbation WFOT</p> <p>La qualité des enseignements est évaluée par l'intermédiaire d'un questionnaire d'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires. Il est renseigné par les étudiants et traité par le comité d'évaluation.</p>
Démarche qualité, certification qualiopi	Inscription des instituts dans la démarche de certification Qualiopi.
Formation à la recherche scientifique	<p>Formateurs ayant des diplômes universitaires et ayant eux-mêmes réalisé un travail de recherche. Publications.</p> <p>Dans le cadre de l'universitarisation des instituts de formation en santé, participation au groupe de travail pédagogie-Unistra et au Département des Métiers de la Rééducation et Médico technique (DURM).</p> <p>Suivis individualisés des étudiants.</p> <p>Formation continue pour les formateurs sur l'accompagnement à la méthodologie de recherche.</p>
Stratégie de développement de l'offre numérique	<p>Suivi des indicateurs sur la plateforme de formation et d'évaluation ELFFE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - informations et statistiques sur les activités pédagogiques, accès aux activités des sessions de cours, travaux et questions ; - comptes actifs sur la plateforme, connexions dans les 3, 6, 12 derniers mois, etc. <p>Actuellement, 367 comptes sont actifs, la moyenne de fréquentation de la plateforme est de 113 connexions sur 24h. Concernant les sessions, 99 sessions de formation et 53 sessions d'évaluation ont été ouvertes pendant l'année scolaire 2022/2023.</p>
Accompagnement des étudiants	<p>Différents dispositifs sont mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entretiens pédagogiques individuels (au minimum 2/an) ; - points promotion tout au long de l'année ; - Comité de Recueil et de prise en compte des Appréciations des Bénéficiaires ; - Comité d'Accompagnement des Apprenants à Besoins Spécifiques ; - Comité de Promotion de la Vie Etudiante.
Formation clinique	Cf. partie « Formation clinique »

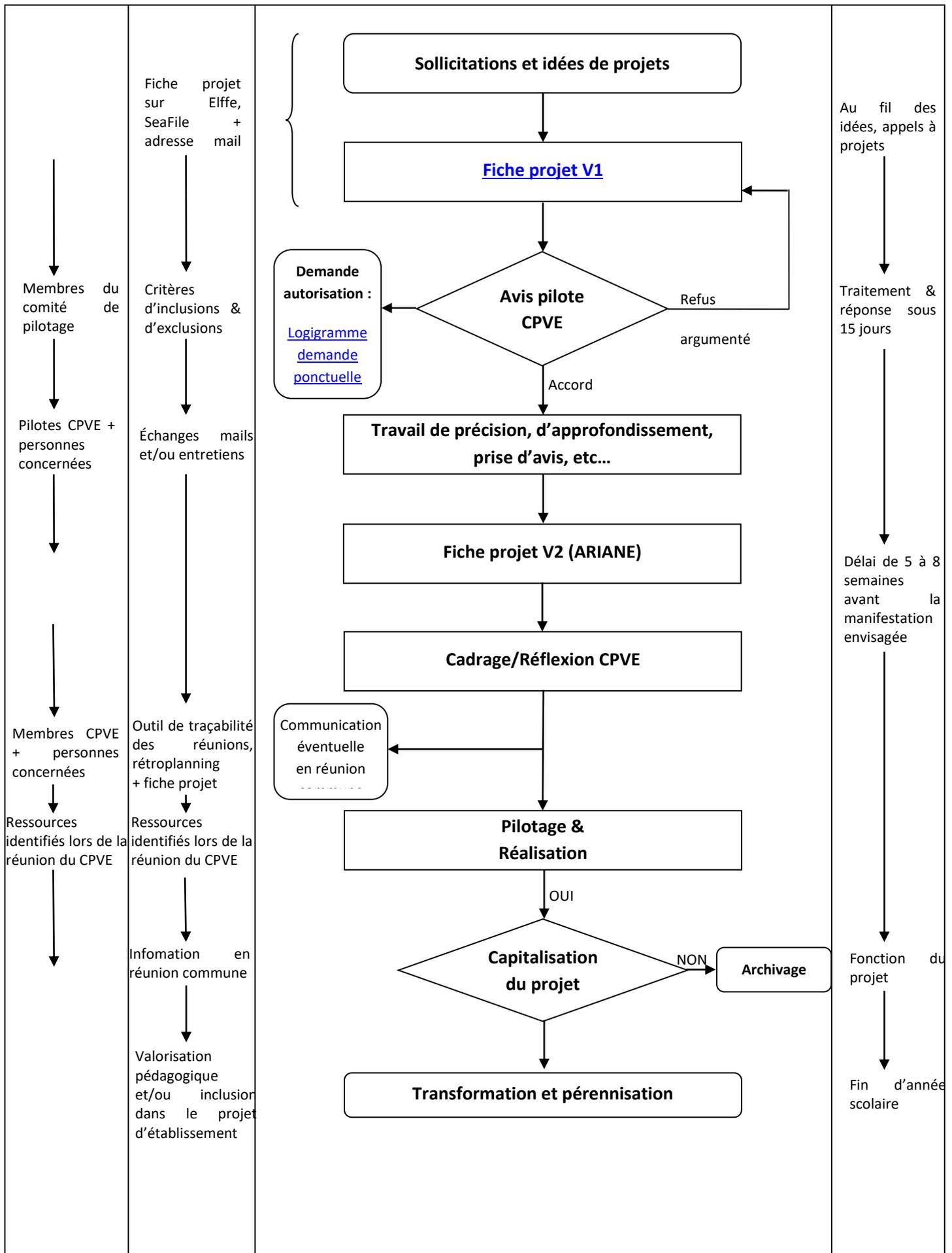
ANNEXE I : LISTE NOMINATIVE DES MEMBRES DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE, TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE ET DE LEURS QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Nom- Prénom	Fonction	Téléphone	Mail
Conti Alexandra	Secrétaire	03.89.64.82.83	alexandra.conti@ghrmsa.fr
Drendel Anaïs	Formatrice Référente stages	03.89.35.06.09	anais.drendel@ghrmsa.fr
Dupierris Cécile	Formatrice Référente 3 ^{ème} année	03.89.64.81.38	cecile.dupierris@ghrmsa.fr
Eckenschwiller Maud	Coordinatrice	03.89.64.82.42 03.89.64.82.83	eckenschwillerm@ghrmsa.fr
Fimbel Mélanie	Formatrice Référente 1 ^{ère} année		
Fritsch Emma	Formatrice Référente stages	03.89.64.50.19.	emma.fritsch@ghrmsa.fr
Gillming Marie	Formatrice Référente développement et formation Responsable pédagogique	03.89.64.82.68	marie.gillming@ghrmsa.fr
Joret Marc-André	Formateur Référent développement et projets	03.89.64.82.65	marc-andre.joret@ghrmsa.fr
Limier Laurent	Formateur Référent 3 ^{ème} année Responsable pédagogique	03.89.64.82.64	laurent.limier@ghrmsa.fr
Monnet Sandrine	Directrice des soins Directrice	03.89.64.82.42 03.89.64.82.83	sandrine.monnet@ghrmsa.fr
Perrin Nicolas	Formateur Référent 2 ^{ème} année	03.89.64.81.38	nicolas.perrin@ghrmsa.fr
Thevenin Laure	Formatrice Référente 2 ^{ème} année		
Thirion Mélanie	Formatrice Référente 1 ^{ère} année	03.89.64.82.27	melanie.thirion@ghrmsa.fr

Zoller Natacha	Secrétaire	03.89.64.82.42	zollern@ghrmsa.fr
-----------------------	------------	----------------	--

ANNEXE II : LOGIGRAMME CPVE

Qui ?	Comment ?	Processus	Quand ?
-------	-----------	-----------	---------





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Certificat

Certificate

N° 2021/92303.1

AFNOR Certification certifie que l'organisme :
AFNOR Certification certifies that the company:

GHRMSA - HOPITAL DU HASENRAIN

N° de déclaration d'activité : 42680249068

pour les activités suivantes :
for the following activities:

REALISATION DE PRESTATIONS DE :
- ACTIONS DE FORMATION
- ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

sur le(s) site(s) suivant(s) :
on the following location(s):

87 AVENUE D ALTKIRCH FR - 68051 MULHOUSE CEDEX 1
2 RUE DU DOC LEON MANGENEY FR - 68100 MULHOUSE

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

- Le décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail
- l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
- l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs
- le décret n°2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle
- le programme de certification AFNOR Certification - CERTI A 1814

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-06-10

Jusqu'au
Until

2024-06-09

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme.
The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified.
Accréditation COFRAC n° 5-0030, Certification de Produits et Services, Portée disponible sur www.cofrac.fr
Certification COFRAC n° 5-0030, Certification de Produits et Services, Portée disponible sur www.cofrac.fr

ANNEXE IV : CHARTE ET LOGIGRAMME DU COMITE DE RECUEIL ET PRISE EN COMPTE DES APPRECIATIONS
DES BENEFICIAIRES

Evaluation de la satisfaction

Les supports utilisés :

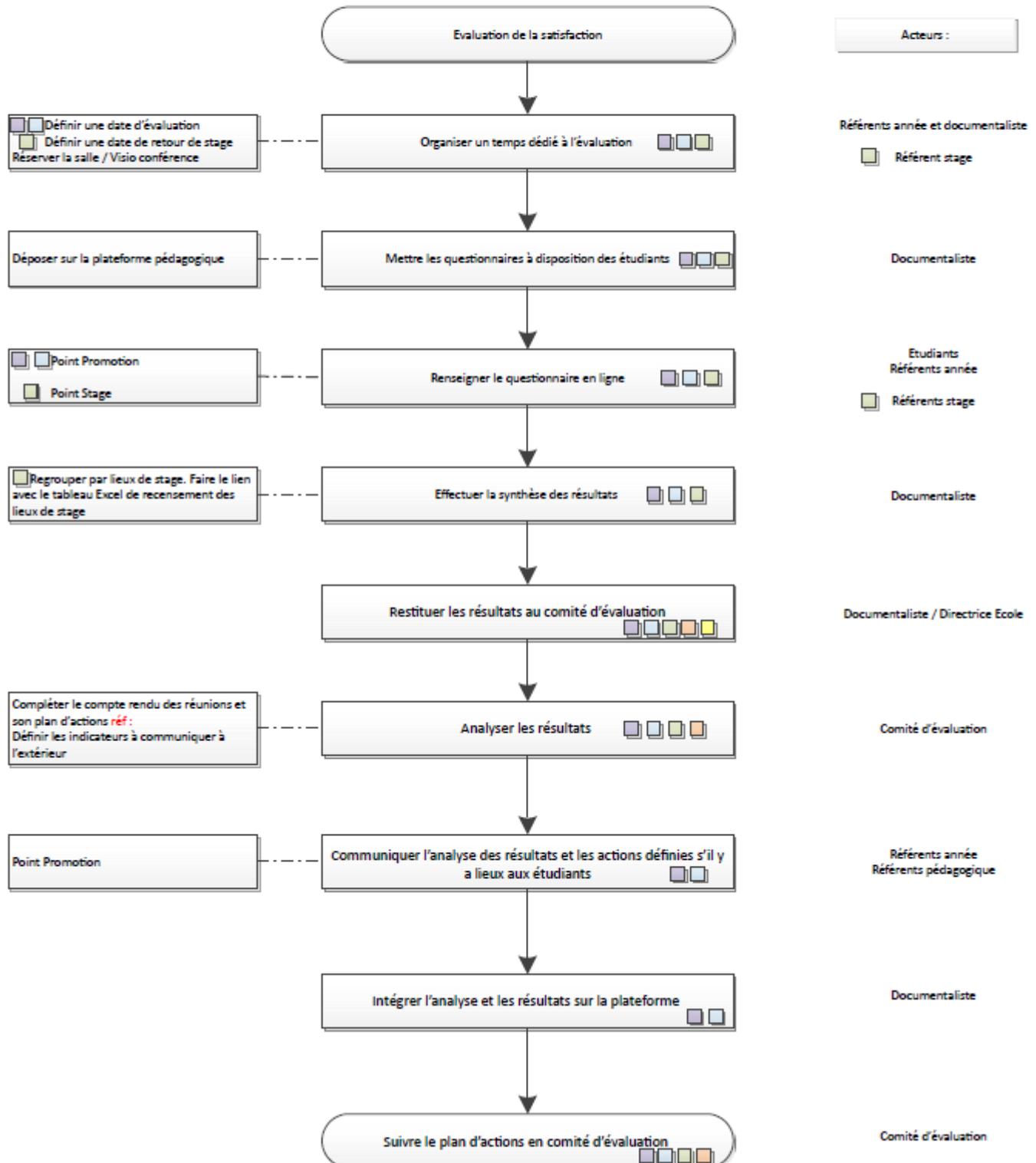
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction de l'enseignement
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction du matériel mis à disposition
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction de fin de stage
- Tableau de recueil des réclamations
- Réunion contradictoire(conseil régional financement de la formation)

La période de recueil :

- Chaque fin de semestre
- A définir
- Chaque fin de stage
- En continu
- Annuel

La référence des supports :

- Réf
- A définir
- Réf
- A définir



ANNEXE V : QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT

Questionnaire d'évaluation de l'enseignement

Cours magistraux

Identification du cours : _____ Titre : _____

Nom de l'enseignant : _____ Semestre : _____

But

L'évaluation a pour but d'améliorer l'enseignement et la formation des étudiants du programme. Les résultats seront transmis à l'enseignant concerné. Une synthèse des résultats codifiés sera analysée par le comité en charge de l'évaluation des enseignements.

Directives

Répondez individuellement en utilisant l'échelle de réponses suivante. Noircissez vos réponses sur la feuille-réponses à l'aide d'un crayon à mine.

- 4** si vous êtes **totale**ment d'accord avec l'énoncé
- 3** si vous êtes **plutôt d'accord** avec l'énoncé
- 2** si vous êtes **plutôt en désaccord** avec l'énoncé
- 1** si vous êtes **totale**ment en désaccord avec l'énoncé
- X** si l'énoncé **ne s'applique pas** à la situation évaluée

Si vous n'avez pas d'opinion sur un énoncé, ne répondez pas.

Enoncés

- | | |
|--|---|
| 1. Le plan du cours est structuré | 10. L'examen évalue la compréhension des notions importantes traitées dans le cours |
| 2. Les échanges sont favorisés par l'enseignant l'explication des notions difficiles | 11. L'enseignant reprend volontiers |
| 3. J'ai acquis de nouvelles connaissances est bien répartie dans ce cours | 12. La charge de travail de cet enseignement |
| 4. Le format sur lequel porte l'évaluation Clairement est clairement énoncé | 13. Les questions d'examen sont formulées |
| 5. La planification du cours dans le semestre/ année est appropriée | 14. J'ai renforcé mes acquisitions dans ce cours |
| 6. Les supports de cours laissés à la disposition des étudiants sont utiles | 15. Les commentaires écrits/oraux aident à comprendre les erreurs |
| 7. Les exposés de l'enseignant sont présentés clairement | 16. L'enseignant fait ressortir les points importants |
| 8. Les objectifs du cours sont clairs | 17. Les réponses aux questions des étudiants sont claires |

9. Les apprentissages réalisés ont du sens pour
ma formation

Quels sont, selon vous, les éléments positifs de cet enseignement ?

Avez-vous des suggestions constructives qui permettraient d'améliorer ce cours ?

ANNEXE VI : RETOUR SUR L'ÉVALUATION DE LA SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES – ÉTUDIANTS

Institut de Formation des Métiers de la Rééducation Sud Alsace	Retour sur l'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires- étudiants	Code: T1N12 6 Version : V1 Date d'application : 11/02/22 Date de révision: 11/11/2025 Rédaction : Membres comités Validation/ Approbation : S Monnet Service émetteur : IFMR Sud Alsace Page 1 sur 2
---	--	---

Dans le cadre de la démarche qualité dans laquelle s'inscrivent les Instituts de Formation, vos enseignements ont fait l'objet d'une évaluation sous la forme d'une enquête d'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires-étudiants.

L'évaluation porte sur les 4 domaines suivants :

1. **La planification et l'organisation des cours**
2. **La prestation de l'enseignant**
3. **L'évaluation du déroulé et de la construction de l'examen**
4. **L'évaluation des apprentissages réalisés et des compétences acquises**

Pour chaque item, les bénéficiaires-étudiants se sont positionnés sur une échelle de Lickert offrant les possibilités de réponses suivantes :

Totalement d'accord	Plutôt d'accord	Ne s'applique pas à la situation évaluée	Plutôt en désaccord	Totalement en désaccord
------------------------	-----------------	---	------------------------	----------------------------

Vous trouverez ci-après des représentations graphiques vous permettant une analyse visuelle des réponses recueillies par les étudiants. Notre objectif commun est d'aboutir à des évaluations situées entre +1 et +2. Nous apportons donc une vigilance aux critères ayant obtenus des résultats inférieurs. Cette analyse reprend les points forts de vos enseignements ainsi que les axes d'amélioration.

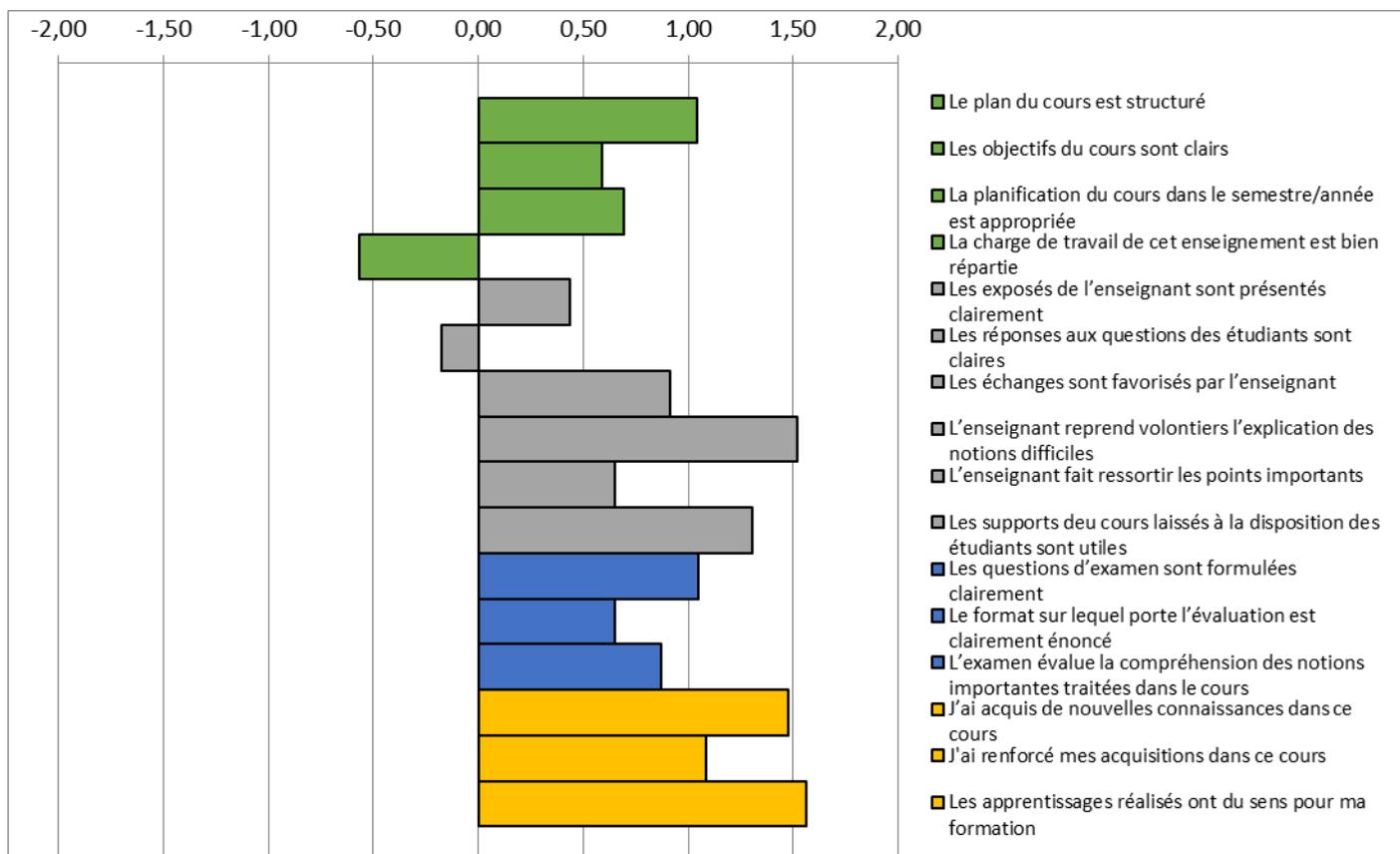
Un dispositif d'accompagnement par l'institution vous est proposé, si nécessaire, pour la mise en œuvre des axes d'amélioration.

Titre de l'intervention :

Nous te proposons une représentation graphique des réponses recueillies et analysées sous la forme d'un ratio compris entre -2 et +2.

Nombre de participants :/25

Exemple



Le ratio nous fournit un rapport entre la satisfaction et le nombre de réponses collectées. Il s'agit d'un indicateur de satisfaction situé entre -2 et +2

Commentaires suite aux résultats

Les étudiants sont satisfaits de

On note une vigilance concernant en particulier sur

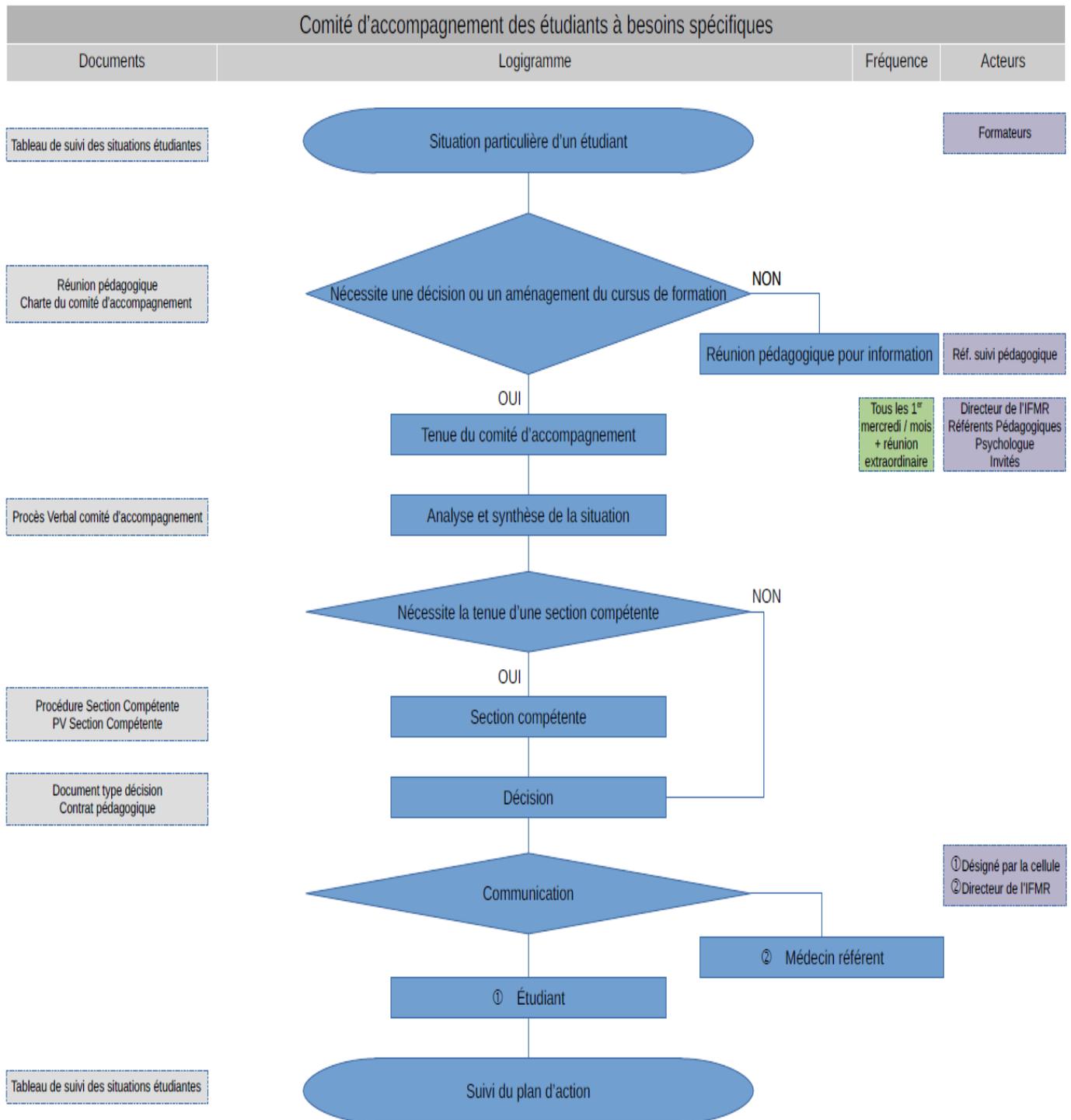
Suite à l'analyse des commentaires des étudiants, tu trouveras ci-après un tableau de synthèse reprenant les points forts de tes enseignements ainsi que les axes d'améliorations :

Points positifs	Points à améliorer

Les référents pédagogiques sont à ta disposition pour t'accompagner dans la prise en compte de ces retours sur tes enseignements.

Pour le comité l'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires-étudiants

ANNEXE VII : PROCEDURE COMITE D'ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS A BESOINS SPECIFIQUES



<p>Institut de Formation des Métiers de la Rééducation Sud Alsace</p>	<p>Charte relative au fonctionnement du Comité d'Accompagnement des étudiants à Besoins Spécifiques CAABS</p>	<p>Code: T1N13-4 Version : V4 Date d'application : 23/11/20 22 Date de révision: 23/11/2025 Service émetteur : IFMR Sud Alsace Page 1 sur 4</p>
---	--	---

1. Public concerné

L'IFMR institutionnalise l'accompagnement des étudiants à besoins spécifiques.

En appui sur les textes réglementaires et en cohérence avec la démarche qualité institutionnelle, cette démarche constitue l'un des dispositifs inscrits dans la politique de formation concourant à la réussite des étudiants.

Il s'agit de prendre acte des particularités liées aux différentes situations de handicap mais également des situations de vie n'entrant pas dans le champ du handicap afin de favoriser la continuité des parcours de formation.

2. Objectifs

La présente charte vise à :

- Améliorer la cohérence et la lisibilité du dispositif d'accueil des étudiants à besoins spécifiques
- Contribuer à l'accompagnement des étudiants à besoins spécifiques dans le but de favoriser leur autonomie et l'égalité des chances dans leur parcours de formation

3. L'organisation

Un comité de pilotage est désigné.

Il suit la situation des étudiants qui nécessite un suivi et/ou un aménagement du cursus de formation soit :

- À la demande de l'étudiant en passant soit par leur référent d'année, soit par leur référent de suivi pédagogique, demander au secrétariat à être recontacté par un membre du comité ou encore directement par écrit adressé au comité en exposant la situation.
- À la demande du référent pédagogique
- À la demande d'un tiers pour des situations d'urgence (vacataire, tuteur de stage, parent, médecin référent, délégué...)

Le comité réévalue la situation de l'étudiant en fonction des dates échéances sur le *Tableau de suivi de situation des étudiants*.

4. Composition du comité

Référente pédagogique filière ergothérapie

Référente pédagogique filière psychomotricité

Formateur Psychologue

Directrice des soins

4. Fréquence des rencontres

Il est prévu que le comité se réunisse tous les quinze jours.

5. Les demandes d'aménagement

L'étudiant joue un rôle déterminant dans le processus d'accompagnement. Le comité s'engage à l'inclure dans son projet d'aménagement.

Le comité pilote le dispositif d'accueil et d'accompagnement à l'IFMR. Il coordonne les différents acteurs, structures et partenaires qui concourent à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans leurs études et leur vie d'étudiant. Ils peuvent être internes ou externes à l'institut.

Il existe deux types d'aménagement : les aménagements d'examens et les aménagements d'études

5.1 Les aménagements des examens

Les aménagements des examens passent obligatoirement par la reconnaissance officielle par la MDPH du statut de l'étudiant en situation de handicap.

La MDPH décide des conditions d'aménagement des examens à l'IFMR pour chaque étudiant.

Une note d'information sur les démarches à suivre pour être éligible à des aménagements des épreuves d'examen est proposée sur la plateforme pédagogique des étudiants.

5.2 Les aménagements d'études

Le certificat médical ne s'impose pas de droit pour une obligation d'aménagement. Ainsi, les situations, qu'elles soient sous certificat médical ou sans certificat médical, seront toutes traitées par le comité d'accompagnement.

Le comité peut au préalable communiquer de la situation auprès du médecin référent de la scolarité pour avis : ch.balestreri@evhr.net

6. Cas particulier des dispenses sportives

6.1 Participation aux pratiques

Pour favoriser la participation des étudiants, le médecin pourra préciser la nature de la dispense sportive et lister, le cas échéant, les pratiques autorisées. (Document à transmettre à votre médecin sur la plateforme référencé dans la bibliothèque Elffe)

L'étudiant pourra être autorisé à suivre les pratiques **en qualité d'observateur** si sa situation de santé le permet **et sous réserve de l'accord de la direction de l'institut.**

6.2 Evaluation des pratiques

Dans la configuration des évaluations des pratiques sous forme de contrôle continu (filière psychomotricité), le(s) formateur(s) / vacataire(s) seront seuls habilités à prononcer la validation du cycle d'un étudiant absent ou en situation d'observation. Si l'une des pratiques n'est pas validée, l'étudiant sera autorisé à se présenter à la session de rattrapage (sous réserve d'un certificat d'aptitude) après décision du jury de semestre.

La session de rattrapage constituera en une évaluation écrite (dossier à rendre) et/ou une démonstration pratique de mise en situation.

Les modalités précises seront transmises à l'étudiant par son référent d'année.

Dans la configuration des évaluations des pratiques en fin de cycle, l'étudiant sera autorisé à se présenter à la session initiale conformément au règlement d'examen de l'IFMS:

EXAMENS ORAUX et PRATIQUES : « L'étudiant/élève autorisé à se présenter à une épreuve pratique par un certificat médical doit être en mesure de réaliser les activités demandées dans les mêmes conditions que les autres étudiants »

7. Liste des ressources

De nombreux dispositifs d'aide existe dans la région Sud-Alsace que vous pouvez mobiliser si vous en ressentez le besoin. Vous trouverez toutes les informations utiles dans le « Guide de l'étudiant » de l'IFMS : service social

du Crous, consultation avec un psychologue et les associations d'aide (le Point RE-PAIRS du CH de Rouffach, le Centre territorial du psycho traumatisme Alsace-Sud, l'application StopBlues, ...).

Vous pouvez également bénéficier de soins (gratuit) à l'Unité de Ressources et de Soutien aux professionnels du GHRMSA en contactant le 0389647413.

Vous pouvez consulter le site <https://monparcourspsy.sante.gouv.fr/annuaire> afin de trouver un ou une psychologue qui adhère au dispositif MonParcoursPsy. Les psychologues faisant partie de ce dispositif proposent sur prescription médicale 8 séances annuelles remboursées par l'Assurance Maladie (60%) et la mutuelle ou complémentaire santé (40%).

Enfin le Docteur Balestreri, référent médical des étudiants, peut vous proposer une consultation (sur rendez-vous) 330 Av. d'Altkirch, 68350 Brunstatt-Didenheim au 03 89 61 03 80.

8. L'engagement des parties

L'étudiant s'engage dans son projet d'accompagnement.

Le comité s'engage dans un suivi des situations pour les adapter en fonction de l'évolution de la situation. Il est également garant de la confidentialité des éléments transmis.

La ou les personne(s) désignée(s) par le comité s'assure(nt) des moyens d'adaptation de la scolarité de l'étudiant en fonction des préconisations du comité d'accompagnement.

ANNEXE IX : LISTE DES NOUVEAUX LIEUX DE STAGE ANNEE SCOLAIRE 2023-2024 – ERGOTHERAPIE

ALSACE			
67	Institut Universitaire de Réadaptation CLEMENCEAU - pédiatrie	45 Boulevard Clémenceau	67000 STRASBOURG CEDEX
BOURGOGNE			
21	CARRERES Noëlie Ergothérapeute Cabinet d'ergothérapie Dijon	14 rue du Temple	21000 DIJON
NANCY			
57	CHS DE SARREGUEMINES Centre de Soins La Canopée CMP Enfants et Adolescents Pôle de psychiatrie infanto-juvénile	2a rue René-François Jolly	57200 SARREGUEMINES
54	CENTRE HOSPITALIER SAINT-CHARLES	1 Cours Raymond Poincaré	54200 TOUL
55	CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DE BAR-LE-DUC FAINS-VEEL	1 bld d'Argonne CS 10510 55012 BAR LE DUC CEDEX	55000 FAINS-VEEL
HAUTE MARNE			
52	FOYER DE VIE POUR HANDICAPES ASSOCIATION "LE BOIS L'ABBESSE" Secteur enfants	23 chemin de l'Argente Ligne	52100 SAINT DIZIER
52	CENTRE HOSPITALIER DE BOURBONNE LES BAINS	1 rue Terrail Lemoine	52400 BOURBONNE LES BAINS
VOSGES			
88	HOPITAL DE L'AVISON Secteur d'activité : médico-social - sanitaire MCO, SLD	16 rue de l'Hôpital BP 46	88600 BRUYERES
88	CENTRE HOSPITALIER RAVENEL Psychiatrie Unité de jour centralisé	1115 avenue Porterat	88507 MIRECOURT CEDEX
88	Centre Polyhandicapés LES CHARMILLES	Thaon les Vosges Cité Cuny	88150 CAPAVENIR VOSGES
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES			
74	EPSM 74 Etablissement Public de Santé Mentale Hôpital psychiatrique Unité des Aravis/HDJ Sallanches	530 rue de la Patience	74800 LA ROCHE SUR FORON
38	HOPITAL LUCIEN HUSSEL	Montée Dr Maurice Chapuis	38200 VIENNE
69	HOPITAL HENRY GABRIEL HCL Hospices Civils de Lyon	20 route de Vourtes	69230 SAINT-GENIS-LAVAL
74	CLINEA Clinique Médicale et de Réadaptation du Noiret-Sancellemoz	703 rue de la Tête du Colonney	74300 CLUSES
BOUCHES DU RHÔNE			
13	CENTRE PAUL CEZANNE Centre de rééducation Service d'ergothérapie	929 Route de Gardanne	13105 Mimet
ETRANGER			
5	ERGO JURA Cabinet d'ergothérapie	Rue de Lorette	2900 PORRENTUUY

ANNEXE X : LISTE DES NOUVEAUX LIEUX DE STAGE ANNEE SCOLAIRE 2023-2024 – PSYCHOMOTRICITE

ALSACE			
68	Cabinet libéral ASPACH-LE-BAS	30 rue Station	68700 ASPACH LE BAS
67	Cabinet PM STRASBOURG	61 avenue de Colmar	67000 STRASBOURG
67	CAMPS d'Alsace Centrale	18 route de Sélestat	67730 CHATENOIS
AUBE			
10	CMP "Découverte du bébé"	77 rue de Preize	10000 TROYES
AVEYRON			
12	CMP	Place Bernard Lhez	12200 VILLEFRANCHE DE ROUERQUE
HAUTE MARNE			
52	SESSAD Bois l'Abbesse	chemin de l'Argenté ligne	52100 SAINT DIZIER
HAUT DE SEINE			
92	EPS ERASME	143 avenue Armand Guillebaud	92460 ANTONY
CALVADOS			
14	HPPA - CRF	28 impasse Florian de Kergorlay	14800 DEAUVILLE

VOSGES			
88	Cabinet Libéral RUBLI Astrid	12 place Jules Ferry	88150 THAON LES VOSGES
RHONE			
69	Foyer de vie la Platière	Impasse de la Platière	69240 THIZY LES BOURG
69	Cabinet libéral CORNU Lydie	214 rue Tourrières	69620 Le Bois d'Oingt
AIN			
1	Cabinet libéral COAT Julia	100 route de l'ancienne montée	01700 MIRIBEL
GARD			
30	CHU Nîmes	4 rue du Professeur Robert Debré	30029 Nîmes
ESSONNE			
91	Maison de retraite ORPEA	2 chemin des pâturages	91220 BRETIGNY SUR ORGE
MARTINIQUE			
97	SESSAD Alizés assises	141 impasse du bel âge	97232 MARTINIQUE
SAONE ET LOIRE			
71	CMP enfants adolescents	86 rue Rambuteau	71000 MACON